

REPUBLIQUE DU SENEGAL

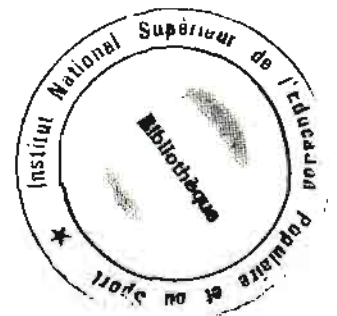
INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION
POPULAIRE ET DES SPORTS
(INSEPS)

Ida Jeanne Marie FIOGBE

REFLEXION SUR LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU BENIN

Monographie en vue de l'obtention du
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSPECTEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ANNEE UNIVERSITAIRE 1987-1988



//-) Notre Père

//-) Notre Mère

//-) Nos Frères et Soeurs.

//-) notre famille et nos amis,
dont l'amour et le soutien, tout au long de ces deux années,
ont permis de réaliser ce travail et lui ont donné un sens.

Nos remerciements vont à l'endroit
de tous ceux qui, de près ou de loin,
nous ont aidée pour la réalisation de
ce travail.

A B R E V I A T I O N S



APS : Activité Physique et Sportive

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAPAEPS : Certificat d'Aptitude au Professorat Adjoint
d'Education Physique et Sportive.

CAPEPS : Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education
Physique et Sportive

DEUGSTAPS : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales en
Sciences et Techniques de l'APS

EP : Education Physique

EPS : Education Physique et Sportive

FPC : Formation Professionnelle Continue

INEEPS : Institut National de l'Enseignement de l'EPS

INSEPS : Institut National Supérieur de l'Education
populaire et des Sports

MCJS : Ministère de la Culture de la Jeunesse et des
Sports

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports

RPB : République Populaire du Bénin (1) Voir annexe I

STAPS : Sciences et Techniques de l'Activité Physique
et du Sport.

1. Dénomination qui a remplacé depuis le 30 Novembre
1975 celle de la République du Dahomey. Voir le
détail à l'annexe I.

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1
<u>1ERE PARTIE</u> : GENERALITES	5
I. HISTORIQUE DES APS EN RPB	6
1.1. Avant la colonisation	6
1.2. Pendant la colonisation	11
1.3. Après la colonisation	13
II. ASPECTS INSTITUTIONNEL ET SOCIOLOGIQUE DE L'EPS DANS LE SYSTEME EDUCATIF BENINOIS	17
2.1. Le milieu scolaire et l'EPS	17
2.2. Analyse de la situation actuelle de l'EPS dans le système éducatif béninois	23
III. ETUDE DE LA POPULATION DES PROFESSEURS D'EPS	26
3.1. Bilan de la politique nationale de formation des professeurs d'EPS	28
3.2. Analyse des besoins en professeurs d'EPS dans les établissements sco- laires	32
3.3. Enquête d'opinion sur l'utilité et la place sociale du professeur d'EPS	34
<u>2EME PARTIE</u> : LA FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS D'EPS	37
I. ANALYSE SYSTEMIQUE	38
II. MOYENS	41
III. LE PROFIL DU PROFESSEUR D'EPS	44
IV. ANALYSE CRITIQUE	47
V. PROPOSITIONS	49
<u>3EME PARTIE</u> : LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES PROFESSEURS D'EPS	68
I. LES MOYENS	71
II. ANALYSE CRITIQUE	73
III. PROPOSITIONS	74
CONCLUSION	83

I N T R O D U C T I O N



La formation des enseignants d'EPS en RPB répond à la nécessité de créer, dans ce domaine, des cadres qualifiés en nombre suffisant. Du 1er Août 1960, date de l'indépendance, au 13 Février 1975, date de la création de l'INEEPS, les professeurs d'EPS étaient formés dans des écoles de formation en France et en Roumanie mais, en nombre très réduit face aux besoins de plus en plus croissant du pays.

C'est pour rester conforme à l'esprit du discours programme du 30 Novembre 1972, "révaloriser le sport" que la signature du décret 74-232 du 29 Août 1974 portant création de l'INEEPS a été opposée par les autorités politico-administratives.

Trois ans après la révolution du 26 Octobre 1972, l'INEEPS a été créé. L'ouverture de l'institut a accusé un retard par rapport à l'Ecole Normale Félicien Nadjou (1), initialement centre de formation des instituteurs et institutrices de l'Enseignement de Base (2), créée en 1969 soit neuf ans après l'indépendance et six ans avant l'INEEPS. Cet écart entre les dates d'ouverture de ces deux établissements a une profonde signification.

1. Devenue Ecole Normale Supérieure en 1978 pour assurer la formation des professeurs des matières académiques de l'enseignement du 2nd degré.

2. Nom actuel de l'Ecole Primaire en RPB.

Au lendemain des indépendances, pour combler le vide laissé par le départ du colonisateur et répondre aux besoins urgents provoqués par la création de nombreux collèges d'Enseignement Moyen Général (1), l'enseignement de l'EPS avait été laissé aux mains d'anciens sportifs ou des gens qui oeuvrent pour la cause du sport. Ces derniers sont d'un niveau d'instruction très peu élevé et sans qualification professionnelle.

Nous voyons alors que la formation des professeurs d'EPS, thème qui nous paraît original, est étroitement liée à l'évolution politique, économique et sociologique de la RPB. L'EPS institutionnalisée, n'est apparue qu'avec l'école qui est une structure coloniale.

Les jeux traditionnels qui visent l'intégration de l'individu à la société sont relégués au second plan. L'EPS s'est tracée une autre voie.

De nos jours, elle est influencée par le mouvement sportif moderne et entraîne une nouvelle orientation de la formation des professeurs d'EPS, à laquelle nous tenterons d'apporter notre humble et modeste contribution pour une éventuelle amélioration.

1. Nom actuel des Lycées et collèges en RPB.

Notre présente monographie est rédigé à un moment où, comme l'a affirmé M. le Directeur de l'INEEPS, "Nous avons l'intention de répondre tout ceci en introduisant de nouvelles matières, en créant un cursus universitaire en STAPS et en modifiant les enseignements actuels dans le sens d'une modernisation ; progrès scientifiques et évolution obligent.

Les nouveaux programmes de formation des professeurs sont une évolution et un enrichissement de ce document de base"(1).

Notre objectif est certes très ambitieux, mais nous pensons réellement que l'enjeu en vaut la peine, tant il est vrai que le problème fondamental est un problème d'amélioration de la formation des cadres d'EPS, condition indispensable du développement du sport béninois qui se situe au carrefour de deux cultures : la traditionnelle et la moderne.

Le profil du professeur d'EPS doit répondre aux besoins de son pays. Pour ce faire, il faut un contenu et une stratégie type de formation adoptés aux réalités de la société.

1. Propos du Directeur de l'INEEPS, M. Souaïbou GOUDA à l'occasion d'une discussion. Dans ces propos : "Nous" = les autorités "tout ceci" = le système de formation "ce document de base" = document actuel du programme de formation.

L'INEEPS a-t-il les moyens d'atteindre ce but ? Cette analyse peut se faire sans que nous ne partions de l'origine, de l'évolution et de la signification des APS dans le système éducatif. Pour traiter cette partie, nous sommes basés sur l'exploitation des documents consultés au MCJS et à l'INEEPS en RPB, dans les archives de l'UNESCO et du MJS en République du Sénégal et des ouvrages relatifs à l'histoire de la RPB ainsi que des thèses et mémoires.

Dans la deuxième partie qui traite de la formation initiale des professeurs d'EPS, nous avons essayé de faire ressortir quelques insuffisances de cette formation et fait des propositions. Notre documentation est basée sur plusieurs programmes de formation à savoir le programme de formation de l'INEEPS de Porto-Novo, celui de l'INSEPS de Dakar, celui de l'INJS d'Abidjan(1), celui de la formation des professeurs d'EPS en Hongrie et sur notre expérience personnelle.

La dernière partie concerne la formation professionnelle continue des professeurs d'EPS. Faire des suggestions à partir de la situation actuelle, telle est notre hypothèse de travail. Dans cette perspective, nous avons consulté des livres et des exemplaires de la revue "EPS". Mais nous tenons tout d'abord, à apporter quelques éclaircissements sur l'historique des APS en RPB et sur les aspects institutionnel et sociologique de l'EPS dans le système éducatif.

(1) Institut National de Jeunesse et Sport d'Abidjan.

IÈRE PARTIE

G E N E R A L I T E S



I. HISTORIQUE DES APS EN RPB

Pour faire l'historique des APS, nous devons considérer trois grandes périodes :

- l'ère pré-coloniale
- l'ère coloniale
- l'ère post-coloniale.

1.1. Avant la colonisation

A cette période, il n'existait pas d'unité étatique, mais quelques royaumes très hiérarchisés se livrant à des guerres tribales d'expansion. Les différences ethniques étaient très grandes. Nous pouvons citer à titre d'exemple le royaume de Porto-Novo au Sud-Est et le royaume d'Abomey au centre.

L'éducation y avait pour but essentiel l'intégration de l'individu à sa société.

Très tôt la communauté, et en particulier les anciens, initiaient l'enfant au respect des règles, à la politesse pour bien l'intégrer à son groupe ethnique afin d'assurer la pérennité des valeurs ancestrales. Les nombreuses pratiques corporelles appartenaient au système éducatif. Elles varient d'une ethnie à l'autre.

La formation visait à inculquer à l'enfant dès son plus jeune âge, tous les éléments destinés à le façonner dans le sens des valeurs prônées par

la société. Son but visait le développement physique et l'acquisition des talents essentiels, suivant chacune des trois grandes périodes du développement de l'enfant :

- de la naissance à l'âge de 2 ans : le bébé est massé, manipulé par des techniques variables suivant les ethnies.
- de l'enfance à l'adolescence c'est à dire de deux à vingt quatre ans, l'enfant est éduqué sur le plan physique et moral. C'était pour lui une période d'apprentissage, du courage, de la volonté, de la résistance et de l'endurance. Cette période prenait fin
- chez l'adolescent avec la circoncision et l'initiation dans les couvents.
- A la fin de l'initiation, l'enfant faisait son entrée dans le groupe des adultes, intégrait la société et s'y adaptait.

Le système éducatif s'appliquait par l'intermédiaire des jeux traditionnels, la lutte et la danse.

1. Les jeux traditionnels

Ces jeux jouaient un très grand rôle dans la socialisation et le développement physique de l'enfant. Ils avaient pour intérêt de développer la force, l'adresse, la résistance, la connaissance du milieu et la philosophie du groupe. Ils développaient la motricité qui, loin d'être innée, s'acquiert progressivement suivant une pédagogie adaptée. De nos jours, ils perdent toute leur valeur pour plusieurs raisons : l'industrialisation, la modernisation et le développement des sciences et de la technique.

Cependant, deux d'entre eux, continuent encore d'être pratiqués : la lutte et la danse.

2. La lutte (1)

Elle avait une très grande valeur et était utilisée comme moyen de distraction et comme activité physique préparatoire à la guerre. Elle occupait une place privilégiée dans l'éducation. Des rencontres amicales sont organisées entre tribus. C'était une vraie école de formation du caractère, du développement du courage des adultes et des jeunes. C'était aussi un moyen d'identification à une catégorie sociale et un moyen d'attestation et d'adhésion aux normes du groupe.

1. Cours de science de l'éducation de 2ème Année de formation d'inspecteur de l'Education populaire de la jeunesse et des sports.

Elle remplissait des valeurs magiques dans la mesure où les lutteurs évoquaient les esprits ancestraux, réactualisaient leur statut et leur position dans la lignée et se valorisaient aux yeux de leurs pairs. De nos jours, elle est encore pratiquée dans le nord du pays.

Si ce jeu est le domaine privilégié des hommes, la danse par contre regroupe les deux sexes.

3. La danse (1)

C'est la principale activité des femmes. Elle représente l'une des valeurs culturelles les plus importantes de l'Afrique en général et de la RPB en particulier. A chaque ethnie correspond un type de danse. Nous citons à titre d'exemple le "zinli" pour les fons d'Abomey ; le "tchinkounmé" pour les mahis de Savalou, l'"agbadja" pour les adjas du Mono.

Il existe aussi des danses rituelles. Enfants et adultes participent à n'importe quel type de danse en coordonnant les rythmes et les gestes. La danse traduit l'expression ludique et permet d'offrir un spectacle.

Il est à noter que l'enseignant d'EPS pourrait

1. Cours de science de l'éducation en 2ème Année de formation d'inspecteur de l'Education populaire de la Jeunesse et des Sports.

partir de cette réalité propre à la culture béninoise afin de l'exploiter à des fins pédagogiques en EPS.

En résumé, dans la société traditionnelle de la RPB, la formation physique de l'homme occupe une très grande place et fait partie intégrante de son éducation. L'adolescent est souvent soumis à des tests avant de s'intégrer à la société des hommes. Au cours de ces tests, il doit par ses qualités de force, d'agilité, de vitesse de réaction, d'endurance et de courage, prouver son aptitude à assurer ses responsabilités, d'homme et sa capacité à faire face aux différentes tâches sociales.

Suivant les coutumes et régions, l'enfant, dès son jeune âge, est soumis à divers jeux éducatifs et tâches quotidiennes préparatoires à son intégration sociale :

- les riverains apprennent à nager, dès le bas âge ;
- le guerrier bariba apprend à son enfant l'entretien et le maniement du cheval et de l'arc ;
- dans le nord, nous assistions pendant la saison sèche à la "battue" une chasse populaire mobilisant tous les jeunes. Elle consiste à poursuivre le gibier pour l'abattre avec un gourdin.

Les danses folkloriques, les ballets acrobatiques et la lutte traditionnelle constituent une forme de pratique sportive dans la société traditionnelle béninoise.

Ces manifestations, organisées sous forme de réjouissance après les récoltes, permettent à chacun d'exprimer en dehors du travail, ses qualités de souplesse, de force, de détente, de vitesse et d'adresse. Avec la colonisation, les activités physiques, traditionnelles vont tendre à disparaître. Le système éducatif prendra une autre forme.

1.2. Pendant la colonisation

La période coloniale a duré soixante quatre ans c'est à dire de 1896-1960. Les français ont conquis le territoire entier, après de rudes affrontements contre les chefs autochtones. C'est le début d'une assimilation française sur tous les plans à savoir administratif, politique, économique, éducatif, culturel et social. Pour ce faire, ils ont agi sur la jeunesse en imposant l'école comme unique moyen d'éducation.

Les grandes lignes de la politique coloniale en matière d'éducation sont tracées au congrès colonial de 1903, portant sur l'enseignement et l'éducation en Afrique Occidentale Française (AOF) :

- changer le genre de vie des indigènes en essayant de les incorporer à la vie française.

- améliorer les qualités de la race noire à des fins économiques et militaires.
- éduquer l'africain à l'européenne en transformant sa civilisation.

Ce n'est que dans ce contexte, que le colon introduit l'EP en Afrique noire francophone en général et en RPB en particulier, mais sous forme militaire.

La colonisation, avec surtout la création des écoles, va profondément changer les structures traditionnelles en place. Une langue étrangère se substitua à la langue maternelle. L'éducation n'est plus l'affaire de toute la communauté, mais d'un personnel qualifié, spécialisé. L'instruction devient l'unique source de réussite économique et sociale et s'adresse à tous les enfants. L'influence du groupe diminue.

L'éducation ne se réduit plus à une transmission de valeur d'une génération à l'autre. Ce qui implique une certaine rupture avec la tradition. Les activités physiques et sportives qui étaient diffusées dans l'éducation de l'enfant apparaissent à l'école sous forme d'EPS. Cette dernière contribue au déclin des jeux traditionnels.

L'enseignement est dispensé par des militaires français formés à l'école de Joinville ou dans d'autres centres spécialisés. La méthode d'enseignement fut

celle qui est basée sur le travail des mouvements analytiques. La leçon fait appel à des exercices gymniques issus de la méthode naturelle et se termine par des jeux.

L'apparition des premières instructions officielles relatives à l'EPS dans les territoires français d'Outre-Mer a eu lieu en 1946. Elle ont pour objectifs :

- "de mettre fin à l'obligation faite aux éducateurs de pratiquer une seule méthode d'EPS ;
- de proclamer la valeur des principes admis unanimement par tous les enseignants d'EPS".

Le départ des colonisateurs, aux heures de l'indépendance, a donné naissance à beaucoup de problèmes.

1.3. Après la colonisation

Après l'indépendance, le nombre sans cesse croissant des élèves oblige les autorités à multiplier les écoles et à former l'encadrement. Le taux de scolarisation de 8 % en 1960 est passé de nos jours à 37 % (1). De l'indépendance à nos jours, la population de la RPB a plus que doublé, ce qui accroît le nombre d'enfants à scolariser. Ceci entraîne des modifications quantitatives et qualitatives du système éducatif.

1. Journal le Monde - dossier et document - Bilan économique et social 1987 - page 101.

Face à cette situation l'UNESCO avait formulé les recommandations (1) suivantes :

1. "développer un enseignement primaire universel à 100 % gratuit et obligatoire ;
2. promouvoir un enseignement secondaire à 30 % des enfants ayant achevé leurs études primaires ;
3. mettre en place un enseignement supérieur de 20 % environ des jeunes qui auront achevé leurs études secondaires ;
4. améliorer la qualité des écoles et universités africaines et malgaches".

Alors que dans l'ancienne métropole, l'école telle que conçue, tenait compte de ses propres réalités et donc était plus facilement acceptée ; dans les pays africains, nouvellement indépendants, cette structure n'a pu être adaptée à leurs réalités propres. C'est ainsi que l'on assiste à l'inadéquation du système scolaire à travers le contenu, les programmes, les méthodes et les procédés pédagogiques.

Néanmoins, le discours d'orientation national du 30 Novembre 1974 a apporté quelque amélioration en traçant les grandes lignes philosophiques et politiques

1. Archive UNESCO - Breda - Dakar - Conférence d'Addis Abéba 1961.

Les grandes lignes de cette réforme sont :

- créer une école plus adaptée aux réalités du pays ;
- introduire l'enseignement de la langue maternelle ;
- revaloriser les structures dans le domaine de l'éducation et élever le niveau d'instruction de la population ;
- "former des hommes bien équilibrés au service de la nation".

Ainsi, l'éducation qui se situe au carrefour de deux cultures, pourra s'inscrire dans le grand courant du monde moderne, tout en intégrant les valeurs culturelles béninoises.

Des décrets d'application dans tous les domaines ont fait suite à cette loi. Mais, le nouveau système d'éducation n'a pas résolu tous les problèmes posés par l'ancien.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'EPS, l'on peut observer qu'elle demeure obligatoire dans tous les établissements et est enseignée par des autochtones pas toujours compétents, suivant les mêmes principes et méthodes qu'à l'époque coloniale.

En 1964, les textes officiels créent le corps des professeurs adjoints et des maîtres d'EPS et prévoient les programmes, les finalités de l'enseigne-

ment et la masse horaire d'enseignement qui est de quatre heures d'EPS par classe et par semaine. En réalité, les élèves des écoles disposant d'enseignants d'EPS ne bénéficient que de deux heures au plus.

Ils reconnaissent aux enseignants, dans l'organisation et la conduite de leur leçon une certaine initiative en fonction de leur personnalité pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Ces instructions sont la copie conforme des instructions françaises du 1er Octobre 1945 à l'usage des professeurs et maîtres d'EPS (1).

Il est important de noter :

- que l'administration dans le domaine de la jeunesse et des sports est entièrement aux mains des français.
- la création d'infrastructures sportives dans quelques écoles et lycées.
- l'enseignement obligatoire dans les écoles.

Telle est la situation à la veille de l'accession à la souveraineté nationale.

1. Monsellier (Alain) : la formation des professeurs d'EPS au Sénégal - Thèse de doctorat.

II. ASPECTS INSTITUTIONNEL ET SOCIOLOGIQUE DE L'EPS DANS LE SYSTEME EDUCATIF

2.1. Le milieu scolaire et l'EPS

1. L'EPS à l'Enseignement de Base (1)

L'EPS est un ensemble de petits jeux sensori-moteurs faisant appel à l'imagination, le réflexe, l'agilité, la vitesse et la précision. Elle consiste à améliorer les potentialités d'attention, d'adresse, de prise de conscience et de l'esprit d'équipe. Ces jeux se font sous forme jouée et sont adaptés aux élèves tant dans la forme que dans les règles et la durée.

"Depuis quelques années, avec la prolifération des écoles nous assistons à un relâchement de la pratique des APS dans les écoles. Là l'EPS n'occupe pas la place qu'elle mérite. Filles et garçons sont soumis à six ans d'enseignement livresque avant leur entrée au collège" (2).

1. Enseignement Primaire en RPB

2. Contribution de la RPB sur le thème : la problématique de l'encadrement des APS féminins.

De nos jours, l'intervention du MCJS, à travers les enseignants d'EPS, est inexistante dans ce secteur.

Par ailleurs, les instituteurs ou institutrices ne se sentent obligé(e)s de faire de l'EP que pendant la préparation du CAP, pour présenter une séance d'EPS conforme aux textes.

Une fois le certificat obtenu, l'EPS n'est plus enseignée malgré les notes de rappel des autorités. Citons à titre d'exemple la circulaire n° 010/MCJS/MEMB/MEMS/DGM/DNEPS/FSSUB (1).

"Malgré les instructions et recommandations en vigueur, nous assistons à un abandon quasi-généralisé de la pratique des APS dans les établissements d'enseignement.

En effet, cette discipline pourtant inscrite à l'emploi de temps n'est pas toujours enseignée, si ce n'est à l'occasion des examens professionnels ou d'attribution de notes de fin du cycle et d'année...

Cette pratique qui n'est pas de nature à favoriser la formation équilibrée de nos jeunes devra cesser au profit d'une action qui concrétise les finalités de l'Ecole Nouvelle Béninoise, tant il est vrai que le but est de former "un type d'homme moralement, intellectuellement et physiquement équilibré..."

1. Objet : relance de l'enseignement de l'EP et de l'organisation des activités sportives dans les établissements scolaires et universitaires.

Dans cette option, il ne sera pas superflu de vous rappeler, chacun dans son domaine respectif, que les APS sont une composante à part entière des disciplines qui concourent à la formation des jeunes béninois"(1).

Par conséquent, il importe de préciser ici que la mise en application du décret n° 84-258 (2) "appelle de votre part des actions vigoureuses notamment :

- de faire respecter les programmes d'activités sportives dans les établissements de tous les ordres d'enseignement ;
- de faire libérer les mercredis après-midi pour permettre le déroulement des activités des associations sportives d'établissement ;
- de veiller au contrôle de l'enseignement effectif, l'EPS notamment dans les Ecoles de Base"

Les objectifs généraux des APS sont :

1. de favoriser la socialisation de l'enfant, lui donner le sens de la responsabilité, le goût de l'effort physique, l'esprit d'équipe, le respect de la règle et d'autrui.

1. Circulaire n° 010/MCJS/MEMB/MEMS/DCM/DENEPS/FSSUB dont l'objet est ; Relance de l'enseignement de l'EP et de l'organisation des activités sportives dans les établissements scolaires et universitaires.
2. Décret portant création, organisation, attribution et fonctionnement de la Fédération sportive scolaire et Universitaire du Bénin (FSSUB).

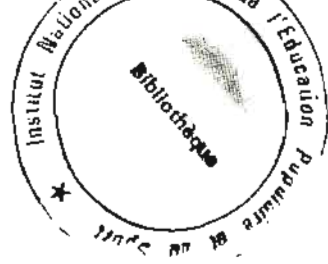
2. de le préparer au travail productif, c'est à dire de le rendre capable de s'adapter à sa future vie professionnelle ;
3. d'accéder aux formes de loisirs éducatifs modernes ;
4. de mieux s'exprimer individuellement au sein d'un groupe, par une plus grande maîtrise corporelle ;
5. de favoriser l'épanouissement de sa personnalité"(1).

La formation des instituteurs et institutrices dans les Ecoles Normales d'Instituteurs n'a pas comblé les espoirs fondés sur elle dans le domaine de l'EPS.

Dans l'enseignement de base, le principe de l'unicité du maître est maintenu. D'où la nécessité de donner à l'instituteur, non seulement un enseignement de qualité en EPS, mais aussi une bonne formation pédagogique.

A partir de l'enseignement moyen général, l'enseignant d'EPS devient un spécialiste comme ses collègues des autres disciplines. Il doit alors posséder un bon niveau de culture générale pour ne pas être sous estimé par ces derniers et les élèves.

1. Contribution de la RPB à l'élaboration du contenu d'un programme type en milieu primaire.



2. EPS dans l'enseignement moyen

L'enseignement de l'EPS est obligatoire à tous les deux niveaux et a pour but :

1. Au niveau I(1), c'est à dire première Année Niveau I à la quatrième Année Niveau I : communication du goût du sport et du désir de se perfectionner par l'initiation et la pratique de différentes disciplines.

Au niveau II(2), c'est à dire de la première Année Niveau II à la troisième Année Niveau II : la pratique optionnelle des APS, le perfectionnement des acquisitions antérieures et la spécialisation.

Que ce soit au Niveau I ou au Niveau II, l'enseignement de l'EPS est quelque peu assuré, mais les enseignants ne sont ni encadrés, ni suivis par des conseillers pédagogiques.

Une demi-journée par semaine est réservée aux activités des associations sportives.

Les tests de contrôle sont prévus comme dans tout autre discipline mais l'importance de l'EPS reste relativement faible pour les examens de fin de cycle.

1. 1er Cycle de l'enseignement secondaire en RPB qui va de la classe de 6ème à la classe de 3ème.

2. 2nd cycle de l'enseignement secondaire en RPB qui va de la classe de 2nd à la classe de terminale.

Ainsi au BEPC (1), n'entrent en ligne de compte que les points au-dessus de la moyenne.

Par ailleurs, la note d'EPS n'est affectée que du coefficient 1 au Baccalauréat.

Le problème est d'un autre ordre dans l'enseignement supérieur.

3. EPS dans l'enseignement supérieur

L'enseignement de l'EPS a pour but la pratique et la préparation à la compétition afin de maintenir au plus haut niveau l'élite sportive scolaire. Il existe à ce niveau un décalage très marqué entre les textes et la réalité. L'enseignement de l'EPS est inexistant.

D'une manière générale, l'EPS a pour objectif :

1. la préparation cardiaque, respiratoire et musculaire.
2. le développement de la motricité à travers la vitesse, l'adresse, la force, la résistance, la souplesse, l'affinement du schéma corporel et la coordination motrice.

Les objectifs particuliers à chaque niveau d'enseignement sont fonction :

1. Brevet d'Etude du Premier Cycle de l'Enseignement Moyen Général.

1. des horaires hebdomadaires, des enseignants et des élèves ;
2. de l'organisation de l'enseignement grâce à la mise en place en début d'année scolaire d'un planning de travail avec découpage cyclique ;
3. de l'organisation de la séance d'EPS et le respect des grands principes pédagogiques ;
4. de la classification des activités ;
5. du programme de travail.

2.2. Analyse de la situation actuelle de l'EPS dans le système éducatif

Les espoirs suscités par les louanges maintes fois formulées par les Autorités béninoises à l'endroit de l'EPS n'ont pu être concrétisés. Dans le 2ème plan d'Etat (1983-1987), nous notons une absence totale prospective sur le sport et l'EP, car ces deux activités sont exclues du champ des activités productives.

1. Signification de l'EPS

Le concept d'EP non dissocié du patrimoine culturel à une signification philosophique.

Dans les sociétés africaines, le corps occupe une place très privilégiée dans les rites et les activités quotidiennes. L'exercice du corps

intègre des comportements, des représentations, des normes et des valeurs qui sont d'ordre économique, ethnique, esthétique et pédagogique.

La signification de la culture physique se découvre à travers l'initiation de la jeune génération. L'EPS ne doit pas être négligée, mais doit être prise en considération dans le processus éducatif.

2. place de l'EPS

Les activités du corps ont perdu de leur importance depuis l'implantation de la culture occidentale. Le système éducatif actuel favorise plus le développement cognitif que corporel. Depuis le 19^e siècle l'EPS est institutionnalisée dans le monde.

En RBP, l'EPS, en tant que discipline d'enseignement, n'a acquis sa place qu'au plan des principes. Les pouvoirs publics ont fait plusieurs discours en vue de valoriser les vertus de cette discipline en ce qui concerne la formation de la jeunesse. Peu à peu, elle sort de la situation marginale qui lui est réservée par l'institution scolaire.

Si au niveau de l'enseignement moyen, elle est imposée comme discipline d'enseignement, notons que dans les autres ordres d'enseignement, l'EPS n'a pas encore trouvé de place dans les emplois du temps. Elle est to-

talement rejetée de la famille des disciplines fondamentales et ne bénéficie pas des mêmes considérations que les autres disciplines d'enseignement. Ces dernières sont indispensables aux succès d'un élève aux examens, la première est, à des égards, facultative. Chaque fois qu'elle est rendue obligatoire, c'est que les conditions permettent au candidat d'obtenir une note, sans nullement compromettre ses chances de succès.

De ce fait, nous doutons de l'importance de l'EPS dans notre enseignement. Elle paraît être introduite pour le loisir des élèves.

Dans l'esprit de beaucoup de personnes, l'EPS n'est qu'une activité de compensation, un moyen d'évasion après une sollicitation très intense de l'esprit par les matières académiques.

Cette situation naturellement défavorable de l'EPS doit plutôt inciter ses enseignants à contribuer au raffermissement de la position de leur discipline.

Aussi, dans le cadre des réformes, l'occasion doit être saisie pour traduire les décalages d'intention en actes concrets pour l'intégration effective de l'EPS aux programmes scolaires.

Cependant, cette situation fort pessimiste revêt quelques points positifs que sont :

1. une formation des enseignants à un niveau de culture très élevé ;
2. une tutelle administrative stable
3. une mise en place de formation continue à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
4. une intégration progressive des enseignants au système éducatif.

Cependant les infrastructures sont médiocres ou inexistantes. Le matériel pédagogique fait souvent défaut et les classes sont très pléthoriques.

III. ETUDE DE LA POPULATION DES PROFESSEURS D'EPS

Au lendemain des indépendances, l'enseignement de l'EPS est confié à des personnes dévouées à la cause du sport. Ce sont soit d'anciens athlètes, soit des personnes s'intéressant à la pratique sportive recrutées comme chargés d'EPS. Ils n'ont reçu aucune formation. Ils sont mal intégrés au cadre de l'éducation et sont d'un niveau d'instruction médiocre. La qualité de l'enseignement dispensé est dérisoire et est caractérisée par :

- une irrégularité ou absence totale de préparation ;

- une incohérence dans la démarche pédagogique et une absence de planning annuel de travail ;
- un manque de méthodologie dans l'enseignement et de rigueur dans la progression ;
- une confusion entre un cours d'EPS et un entraînement sportif.

Les textes officiels consacrent l'EPS comme moyen privilégié d'éducation et le travail sous forme de cycle. Malheureusement, ils ne sont pas à la disposition de tous les enseignants.

L'EPS en RPB se trouve au carrefour de deux civilisations :

- la civilisation traditionnelle et
- la civilisation moderne.

Elle doit pouvoir faire la synthèse des deux.

L'EPS a des fins éducatives et est indispensable dans le système éducatif. Aussi son enseignement doit être confié à des personnes spécialisées et ayant reçu une formation adéquate.

Il nous apparaît important de faire le bilan des professeurs d'EPS en RPB.

3.1. Bilan de la politique nationale de formation des professeurs d'EPS

1. Point des cadres existants

Notre échantillon ne porte pas sur les quelques professeurs d'EPS formés à l'étranger (1).

Le tableau I présente le nombre de professeurs d'EPS recrutés et entièrement formés en RPB de 1975 à 1988.

Légende du tableau de la page 29

P1 : première année de formation

P2 : deuxième année de formation

p3 : troisième année de formation

P4 : quatrième année de formation

♂ : sexe masculin

♀ : sexe féminin

ADOLLAU ET ENTIÈREMENT FORMES IN 2 PB

N° Général	EFFECTIFS DES ÉLÈVES PROFESSEURS EFFECTIFS DES PROFESSEURS				SEURS		SEURS		Incluse
	INSCRITS	ESSEURS	FORMES	FORMES	MAJEURS	JEUNES	MAJEURS	JEUNES	
975	P1 ♂	P2 ♂	P3 ♂	P4 ♀	♂	♀	♂	♀	
976	19	1	-	-	-	-	-	-	
977	16	-	-	-	-	-	-	-	
978	-	17	14	1	-	-	-	-	1
979	-	-	-	13	-	12	-	-	7
980	11	-	-	-	-	-	-	-	1
981	10	5	-	-	-	-	-	-	1
982	13	8	5	-	-	-	-	-	1
983	24	11	7	5	-	5	-	-	15
984	20	9	11	7	1	7	1	-	2
985	23	21	10	9	-	9	-	-	-
986	34	21	21	10	-	10	-	-	-
987	32	34	21	21	-	21	-	-	-
988	10	32	35	22	-	-	-	-	-

Commentaire du tableau I

L'observation et l'exploitation de ce tableau nous montrent que :

1. Le nombre d'inscrits qui était de 19 en 1975 s'est annulé en 1978 et 1979, a progressivement augmenté de 1980 à 1986 et recommence à baisser en 1987 et 1988. Cette variation ne peut-être due qu'au manque d'information et de sensibilisation sur l'école, de même que le désintéressement de la population de l'EPS.
2. En 1977, les inscriptions n'ont pu se faire en raison du changement du calendrier scolaire qui a nécessité une période transitoire.
3. Sur une promotion donnée, un nombre réduit d'inscrits arrive à obtenir le CAPEPS au même moment, les raisons sont :
 - les exclusions pour insuffisances de travail ;
 - les redoublements ;
 - les abandons volontaires.
4. Les étudiants ayant fait la 3ème année sans succès font un an de stage et obtiennent le CAPAEPS ; d'où l'apparition de professeurs adjoints dans le tableau.
5. Le nombre des femmes, qui ont intégré l'institut, est très réduit : quatre (4) au total. Nous en déduisons que les APS intéressent très peu de femmes. Cette assertion trouve sa justification du fait que :

- "Dans les collèges, les jeunes filles affichent un certain complexe qui freine leur désir de participer aux compétitions sportives scolaires.
- A l'université, le nombre de filles qui participent aux APS est très réduit, ce qui laisse entrevoir une certaine crainte de sacrifier leurs études au profit du sport.
- Dans les efforts déployés par l'Etat, l'accent n'est pas porté sur le sport féminin notamment dans les structures.
- Les parents d'élèves ont généralement une vision trop intellectualiste de l'éducation, ce qui a malheureusement pris le pas sur l'enseignement des APS.
- Cette tendance qui persiste encore contribue à la baisse de la pratique des APS féminins et accentue la pléthore des dispenses souvent délivrées complaisamment et abusivement sous l'influence des parents.
- A tout cela s'ajoutent le manque de compétitions chez les femmes et l'insuffisance d'information et de sensibilisation.
- La persistance de la mentalité qui place la femme après l'homme et qui limite les activités physiques des femmes en mettant en exergue la pudeur et les

tabous"(1).

3.2. Analyse des besoins en professeurs d'EPS dans les établissements scolaires.

Au regard des statistiques scolaires 1986-1987 et en fonction du paramètre, nombre d'heures d'EPS par classes (3 heures par semaine) et par professeur (18 heures par semaines) les besoins en professeurs d'EPS se présentent comme suit dans le tableau II :

1. Contribution de la RPB sur le thème : "problématique de l'encadrement des APS féminins".

Tableau II : Besoins en professeurs d'EPS

Provinces	Effectifs des classes	Effectifs des élèves	Nombre d'heures d'EPS	Besoins en professeurs	Professeurs disponibles	Besoins à satisfaire
Atakora	129	5.578	457	24	18	6
Atlantique	652	35.659	1.952	96	72	35
Borgou	205	9.540	615	26	24	6
Mono	230	607	691	33	23	12
Ouémé	457	19.899	1.381	62	36	39
Zou	420	18.469	1.224	54	29	27
Total	2.093	89.752	6.320	295	202	115

Source : MCJS

Commentaire du tableau II

Le tableau II démontre que, depuis sa création l'INEEPS n'a pas encore réussi à satisfaire les besoins de l'Etat en professeurs d'EPS.

3.3 Enquête d'opinion sur l'utilité et la place sociales du professeur d'EPS

A ce niveau, le manque de temps et l'insuffisance des moyens ne nous ont pas permis de faire une enquête sociologique et une analyse systématique. Nous avons procédé à quelques interviews et discussions avec des personnes issues du milieu urbain et rural ; des personnes ayant différents niveaux d'instruction. Ces discussions dont les questionnaires sont à l'annexe II portent sur l'importance et le rôle social du professeur d'EPS en RPB.

Nous pensons que notre échantillon ne peut en aucun cas représenter la population béninoise. Cependant les résultats nous paraissent importants.

Pour tout le groupe, à l'exception des analphabètes, l'importance du rôle social du professeur d'EPS n'est pas à négliger. Les illettrés ne lui ont trouvé aucune valeur. Il est considéré comme un éducateur, au même titre que tous les autres enseignants.

Il agit sur la jeunesse et assure le développement du corps sur tous les plans.

La plupart des gens classent le professeur d'EPS à un niveau d'instruction et de traitement indiciaire inférieur par rapport à ses collègues des matières académiques, sauf les universitaires qui sont informés des différents niveaux d'études exigés. Ce qui prouve l'ignorance totale de la formation reçue par cet enseignant, de la part de la population.

En conclusion, le professeur d'EPS enseigne une matière jugée moins importante. Dans l'enseignement moyen, il assure la formation physique et morale. Ce n'est pas le cas dans l'enseignement de base, faute de cadres et dans l'enseignement supérieur par manque de temps. Son niveau d'étude est souvent mal apprécié par les intervenants qui ne font aucune différence entre le sport et l'EPS. Le Professeur d'EPS est alors mis au rang des entraîneurs sportifs pour les uns et représente "un amuseurs d'enfants" pour les autres.

Seuls les universitaires savent que le professeur d'EPS est un fonctionnaire de la hiérarchie A de la fonction publique et que son indice de rémunération varie de trois cent soixante quinze (375) à mille cent (1.100).

En ce qui concerne l'enseignement de l'EPS, la méthode sportive est celle retenue pour atteindre les objectifs fixés par les textes officiels.

L'EPS participe au développement de l'individu. Elle favorise chez l'élève la maîtrise du corps et le développement de la motricité.

La classe est divisée en groupes homogènes de travail. L'enseignement doit reposer sur les principes pédagogiques fondamentaux et le professeur doit rechercher l'intérêt des élèves. D'où l'intervention de sa personnalité, de son niveau de formation pour trouver des solutions justes tout en tenant compte de l'enfant.

2EME PARTIE

LA FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS D'EPS

I. ANALYSE SYSTEMIQUE

La formation des professeurs d'EPS étant considérée comme un système, nous allons mettre en relief tous les paramètres qui influencent son fonctionnement. Nous allons l'analyser avec l'oeil de celle qui a reçu cette formation.

L'intégration de l'EPS en milieu d'éducation pose en RPB, le problème de la reconnaissance des APS comme partie intégrante des disciplines enseignées à l'école. Cette situation s'explique par la mauvaise conception du système éducatif émanant du colonisateur.

Avant l'époque coloniale, les activités physiques généralisées étaient menées de paire avec les formes d'éducation professionnelle qui visaient à dégager des hommes vigoureux, prêts à défendre la tribu contre l'envahisseur.

L'éducation, à cette époque, était polyvalente et visait la formation du caractère, l'acquisition de hautes qualités morales. Les jeux individuels et collectifs et les danses constituaient les activités ludiques.

La société béninoise traditionnelle était bien organisée et assurait la formation totale et intégrante de l'individu.

C'est sur ce milieu que la colonisation va agir. Les valeurs culturelles authentiques devaient céder la place à la culture occidentale.

Dès lors, les sports modernes ont pris le pas sur les activités physiques traditionnelles.

Cette nouvelle forme d'éducation a bafoué et anéanti nos valeurs propres et nos systèmes d'éducation. Les jeux, jadis incorporés à la formation de l'enfant, sont relégués au second plan. L'EPS s'est substituée à eux dans les écoles.

Le départ du colonisateur et la multiplication des écoles posent le problème du manque en personnel enseignant qu'il faut combler très rapidement.

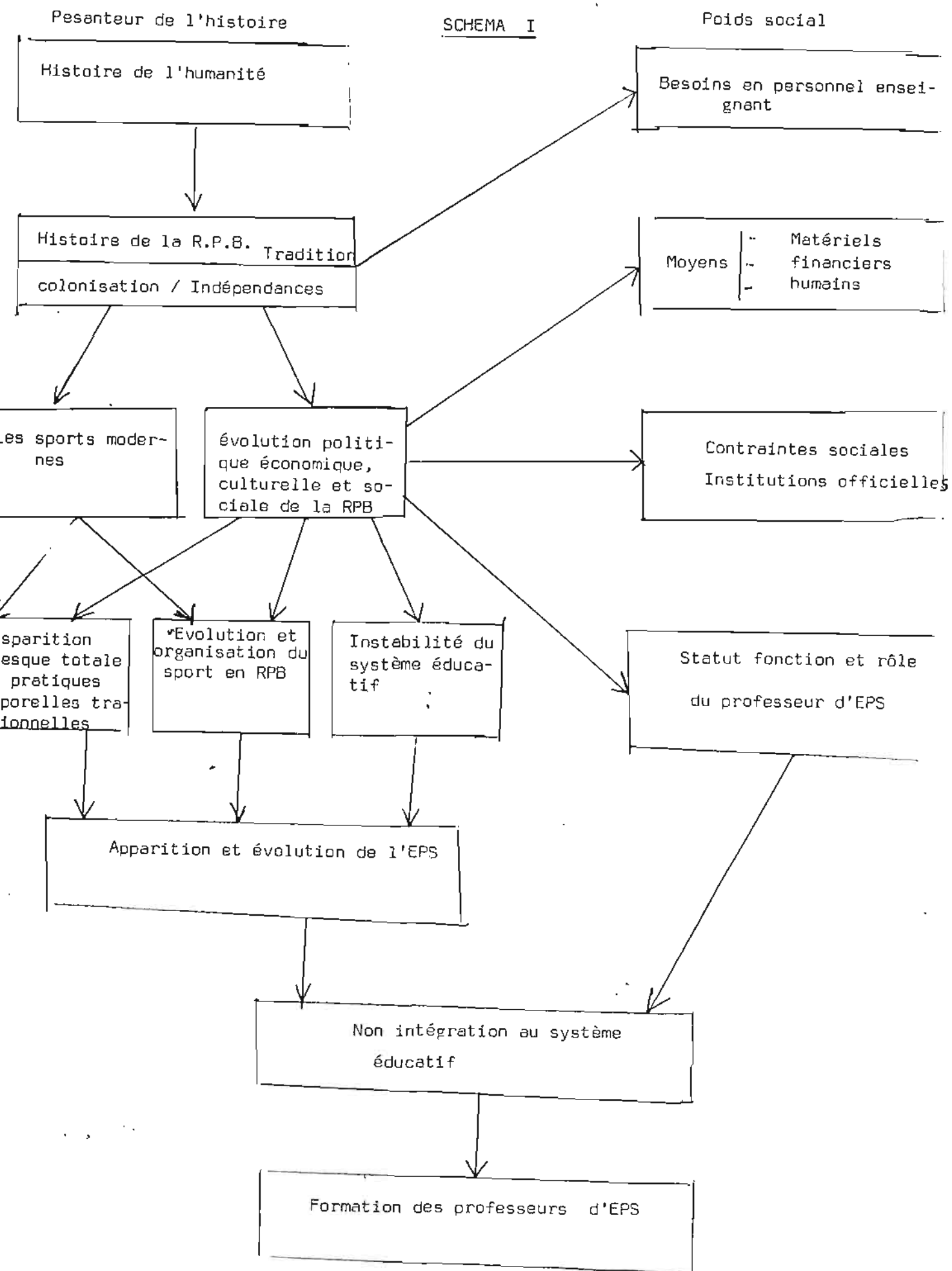
L'évolution politique, économique, culturelle et sociale influence beaucoup le système éducatif, l'évolution et l'organisation du sport et de l'EPS. Les moyens matériels et financiers sont très insuffisants.

De par sa discipline non encore intégrée au système éducatif, le professeur d'EPS est soumis à beaucoup de contraintes sociales.

Tout cela aura un impact sur le programme, le contenu de la formation des professeurs d'EPS. Nous allons le schématiser sur la page suivante :

Voir schéma I page 40.

SCHEMA I



II. MOYENS

1. Moyens_juridiques

La nécessité de former en nombre suffisant et à un niveau universitaire des enseignants d'EPS est apparue clairement. Dès l'année universitaire 1974-1975, l'INEEPS ouvrit ses portes malgré les nombreux problèmes matériels qui restent à résoudre. L'Institut a plusieurs ambitions stipulées par les textes officiels dont les principaux sont :

- l'ordonnance n°75-30 du 23 juin 1975 portant loi d'orientation de l'Education Nationale. Elle met l'accent sur le sport comme moyen d'éducation de la jeunesse et que l'EPS est obligatoire dans tous les établissements d'enseignement.

- l'ordonnance n°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la loi fondamentale de la République Populaire du Bénin. Elle met l'accent sur la promotion du sport de masse. Ce faisant, tous les moyens seront mis en oeuvre pour élever le niveau du sport béninois et une attention particulière sera portée sur la formation des cadres.

- Decret n°74-232 du 29 août 1974 portant création de l'INEEPS, réactualisé par le decret 79-138 du 11 juin 1979.

- Decret 79-138 du 11 juin 1979 portant création et attribution de l'INEEPS. Il précise que l'INEEPS est un établissement professionnalisé de

l'Université Nationale du Bénin. C'est juste un début pour ériger l'EPS en discipline universitaire.

L'Institut doit assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des cadres d'EPS et de sport. Cette formation c'est juste limitée aux cadres enseignants et aux spécialistes des disciplines enseignées.

- Arrêté rectoral n°0035-86/UNB/SR/DAA portant réglementation pédagogique de l'INEEPS.

Il définit les organes pédagogiques de l'Ecole

- le Conseil des Professeurs
- le Conseil Pédagogique

2. Moyens administratifs

Les moyens administratifs sont bien précis. Depuis quelques années l'école est rattachée à part entière à l'Université. Tous les ordres émanent du recteur qui ne tient pas toujours compte de la spécificité de l'établissement.

L'INEEPS même dispose d'une administration. Les organes sont : (1)

(1) Decret n°79-138 du 11 juin 1979 portant création et attribution de l'INEEPS.

- le directeur (art 22)
- le conseil d'administration (art 24)
- la direction des études et des stages (art 29)
- le service administratif et financier (art 27)
- le service de la discipline (art 28)
- le conseil des professeurs (art 32 et 33)

3. Moyens humains

. Le corps professoral

Au départ, il était composé uniquement d'assistants français. Mais aujourd'hui, les 80 % des formateurs sont des béninois. La relève de l'assistance technique s'assure progressivement. Ainsi la formation pourra être assurée par des professeurs d'EPS béninois.

Ce n'est que l'aboutissement logique d'une coopération bien comprise entre les autorités de la République française et celles de la République Populaire du Bénin.

Les enseignants de l'INEEPS forment une population hétérogène du point de vue du niveau d'étude et de formation :

Elle comprend pour l'année 1987-1988 :

- Maîtres d'EPS	06
- professeurs adjoints	06
- professeurs certifiés	14

- assistants techniques	03
- Inspecteurs de la jeunesse et des sports	04
- titulaire d'un diplôme d'Etudes approfondies	01
- professeurs assistants (docteurs en STAPS)	05

La mission du professeur d'EPS varie suivant ses niveaux d'intervention. Ce qui nous amène à étudier son profil.

III. LE PROFIL DU PROFESSEUR D'EPS

Son profil est lié à sa compétence à travers ses niveaux d'intervention. Pour mieux le cerner, nous allons l'étudier dans toute sa sphère d'intervention :

- dans le milieu scolaire
- dans le milieu extra-scolaire.

3.1. Le professeur d'EPS dans le milieu scolaire

Il a pour mission de procéder à l'intégration totale et effective de l'EPS au système éducatif et de faire de ses collègues des membres à par entière de l'institution scolaire. Il doit se joindre à eux pour défendre une cause commune ; ensemble ils pourront édifier un projet pédagogique d'établissement.

Au niveau du groupe de classe ses connaissances en psycho-sciologie vont influencer positivement l'aspect relationnel qui est très

important pour l'efficacité de l'acte pédagogique. Le professeur d'EPS, à la différence de ses collègues des matières académiques, travaille en plein air. Son action porte sur l'individu en mouvement. Il est en contact direct avec le groupe. C'est grâce à la qualité de sa relation avec la classe, au maintien d'un climat serein qu'il peut faire passer son message.

Le professeur d'EPS, par son travail, doit faciliter le développement moteur, affectif, cognitif social et culturel. Il doit animer, motiver, organiser, innover et avoir une solide connaissance de la psycho-génétique.

Il doit utiliser la méthode moderne de l'enseignement qui amène l'élève à découvrir, à créer et à participer activement à son cours.

Son travail ne s'arrête pas au niveau de l'école.

3.2. Le professeur d'EPS dans le milieu extra-scolaire

Le professeur d'EPS contribue au développement de son pays grâce à son action éducative sur la jeunesse, au niveau scolaire et extra-scolaire. De par sa formation étroitement liée à l'histoire, à la politique et à l'économie, il participe à l'édification individuelle et collective de son pays.

Son intervention doit aussi porter sur les enfants d'âge pré-scolaire, ceux de l'enseigne-

ment de base, les handicapés et même le troisième âge.

Il ne doit pas seulement attendre un avancement professionnel administratif mais aussi sentir la nécessité de se perfectionner, de suivre l'évolution des méthodes d'enseignement de sa discipline et de chercher à se documenter. Il doit se forger une solide personnalité et éviter de sombrer dans la passivité. Cela dépend de son engagement personnel à faire évoluer son cadre. Il doit avoir une ferme volonté pour faire respecter une discipline considérée, à tort, comme un divertissement.

Le professeur d'EPS à sa sortie peut être un enseignant, un entraîneur, un chargé de la gestion et de l'administration du sport dans les services du MCJS, un chercheur ou un représentant de la République Populaire du Bénin dans des organismes continentaux ou internationaux.

Sa compétence dépend de plusieurs facteurs :

- sa faculté de communication, de stimulation d'organisation ou d'animation ;
- sa personnalité à travers sa ponctualité, sa méthode de travail, ses préparations, son organisation spacio-temporelle et matérielle ;
- son niveau de formation à travers la transmission de ses connaissances, ses réflexions, sa faculté d'adaptation et le choix de ses objectifs ;
- son autorité qui doit être à la fois souple et ferme.

A présent, nous allons, rapprocher la formation initiale des professeurs d'EPS des réalités de notre pays. Ce travail se fera sur la base de l'enseignement dispensé à l'INEEPS et de notre vie professionnelle après cette formation.

IV. ANALYSE CRITIQUE DE LA FORMATION

Cette partie de la monographie constitue l'essentiel de notre travail. Un sujet aussi vaste que délicat nécessite un temps et des moyens plus importants dont nous ne pouvons disposer dans le cadre relativement restreint de notre étude.

Ce n'est donc qu'une ébauche.

Cependant, nous pouvons énumérer quelques axes de recherches préalables à cette étude :

- une enquête psycho-sociologique auprès de tous les professeurs formés à l'INEEPS
- des interviews et des entretiens de recherches, des questionnaires sur l'adéquation de la formation à l'INEEPS avec la vie professionnelle
- une évaluation de la formation au plan national permettra de dégager un nouveau profil des professeurs.

Toutefois, partant de notre propre expérience et de l'analyse critique des textes officiels, nous avons

pu mener quelques réflexions.

Ainsi, à travers l'étude des différents textes, nous constatons que les objectifs de formation ne sont définis nulle part, ou s'ils le sont, ils ne sont pas précis ou sont diffus. Or ce n'est qu'à partir d'existence d'objectifs précis que le contenu de la formation pourrait donner les compétences requises.

Le programme de formation n'a pas fait cas des jeux traditionnels qui sont cependant d'un grand apport dans l'éducation de l'enfant dans notre société.

Le principe de la présentation et de la soutenance d'un mémoire en fin de formation est un acquis. Mais l'élève-professeur ne dispose pas d'outils et de connaissances suffisantes l'aidant à la recherche.

En pédagogie, l'élève-professeur travaille dans des conditions meilleures à celles qu'il rencontre dans les établissements scolaires. Ce qui pose le problème d'adaptation de la formation aux conditions réelles du milieu.

L'apprentissage de la gymnastique féminine ne se fait pas faute de personnel d'encadrement.

Par ailleurs le programme de formation, présente par endroits quelques insuffisances.

Les professeurs spécialistes sont souvent en conflit avec les membres des fédérations.

Telles sont les difficultés rencontrées et qui nous invitent à la réflexion et à faire des propositions pour l'avenir.

V. PROPOSITIONS

5.1. Nécessité d'un bilan

Nous souhaitons qu'un bilan national tant sur le plan quantitatif que qualitatif sur la formation des professeurs d'EPS à l'INEEPS soit fait.

A l'issue de ce travail, il faut faire une étude des différents postes que pourrait occuper le professeur d'EPS à la fin de sa formation pour définir le profil, puis des objectifs clairs et précis de formation, lesquels aboutiront à une élaboration du contenu de programme. Ce dernier prendra en compte l'évolution de l'EPS dans le monde, le développement des sciences et techniques et les réalités de notre pays. Pour ce faire, une enquête préalable chez tous les professeurs est indispensable. Puis au terme d'un séminaire national, regroupant tous les professeurs d'EPS formés à l'INEEPS et ailleurs, tous les inspecteurs de la jeunesse et des sports et tous les docteurs en STAPS, une démarche en vue d'une modification éventuelle, pourra être entreprise.

Notons que les objectifs doivent s'intégrer dans le cadre de la politique globale de l'Etat en ce qui concerne les APS.

En résumé, il faut :

- dégager le profil du professeur à partir d'une étude du poste ;

- définir les objectifs de formation ;
- élaborer les contenus de formations.

Nous allons ensuite voir dans quelles mesures le contenu de la formation pourra être amélioré.

5.2. Le contenu de la formation

1. L'administration, la législation, la déontologie

Le professeur d'EPS doit être polyvalent. Il peut être :

- chargé de l'enseignement de l'EPS dans les établissements scolaires ;
- chargé de l'entraînement d'une équipe ;
- chargé de la gestion et de l'administration du sport dans les services du MCJS.

Ses connaissances en sciences biologiques et humaines, en technique des activités physiques et sportives et en pédagogie semblent insuffisantes pour lui permettre d'être à la hauteur de son travail.

Sa formation initiale devrait comporter certaines matières, qui ne sont pas dispensées et qui, pourtant, figurent au programme de formation. Il s'agit de l'administration, de la législation et de la déontologie. Cette lacune serait imputable à l'insuffisance de cadre enseignant.

Nous souhaitons que toutes les dispositions soient prises afin qu'à l'avenir, ces cours soient dispensés. Ceci, permettra à l'élève-professeur d'être tout au moins averti de certaines réalités du milieu en matière d'administration.

Ces matières pourront être réparties sur les deux dernières années de la formation.

2. Les sciences humaines

(voir programme proposé en annexe III)

Le programme de formation est très pauvre en ce qui concerne les sciences humaines. Pourtant ces dernières doivent représenter une part très importante dans la formation en 3eme année. C'est grâce à elles que les problèmes de comportement, d'éducation, de compréhension de l'être, de relation sont résolus.

Mais à l'INEEPS elles ne se résument qu'à quelques notions sur la psychologie.

Nous estimons que les branches suivantes de la psychologie méritent d'être développées :

- la psychologie sociale qui est l'étude du comportement de l'individu dans son champ d'action. Elle s'intéresse à l'étude de la dynamique des groupes.

- la psycho-pédagogie qui permet une utilisation optimale des aptitudes des sujets.

Les cours en sciences humaines doivent également embrasser :

- la sociologie : qui est l'étude de la société permettra, dans une certaine mesure, à l'étudiant de faire des enquêtes sociologiques.
- Les sciences de l'éducation qui permettront à l'étudiant de mieux cerner les principes de l'éducation.

3. Autres disciplines indispensables

D'autres disciplines, non inscrites au programme de formation nous semblent très indispensables dans ce monde où la science et la technique se développent de plus en plus. Il s'agit de l'anglais, de la statistique, des mathématiques et de la mécanique.

1. L'anglais

C'est la langue officielle sur le plan international. Sur le plan scientifique où les anglo-saxons sont en tête, la majeure partie des documents est rédigée en anglais. Ceci doit inciter l'enseignant d'EPS à disposer d'un bon niveau pour accéder

aux documents spécialisés soit pour des recherches, soit pour s'informer. Par ailleurs le professeur d'EPS peut-être appelé à représenter son pays dans des réunions continentales et internationales.

Ainsi, nous estimons que l'apprentissage de l'anglais est nécessaire. Ce cours peut-être dispensé suivant le programme ci-après :

- entraînement à l'expression orale
- vocabulaire spécialisé en vue de son utilisation dans le domaine de l'EPS
- traduction d'extrait d'ouvrage technique et de presse spécialisée
- correspondance spécialisée (administration presse)

Ce cours ne concernera que la 1ère et la 2ème années de formation

2. La statistique-les mathématiques-la mécanique (voir programme proposé en annexe IV)

De nos jours une somme de connaissances scientifiques est exigée du professeur d'EPS. L'étude de la statistique, des mathématiques et de la mécanique permettra à l'étudiant d'acquérir un outil logique et méthodique pour la recherche, car la préparation d'un mémoire est une forme d'initiation à la recherche.

. La statistique

L'élève-professeur acquiert des éléments qui lui permettent de maîtriser les données liées à la méthodologie de la recherche. Il se familiarise avec les données statistiques qui lui faciliteront le travail lors du traitement des données d'enquêtes pour la rédaction de son mémoire. Il pourra réussir dans ses recherches, en réalisant des questionnaires d'enquête, une enquête sociologique qu'il pourrait vérifier à tous les niveaux. Il acquiert une base assez solide en recherche, surtout en ce qui concerne la méthode expérimentale.

. Les mathématiques

Elles fourniront les notions complémentaires à la statistique et à la mécanique. Elles permettront de mieux utiliser les outils statistiques, soit pour le tracé, soit pour l'interprétation des courbes en vue de l'explication de certains phénomènes observés ou en vue de l'illustration.
ex : influence de la vitesse sur le rythme cardiaque.

. La mécanique

Le professeur d'EPS a besoin des notions liées à la mécanique du corps :

- notion d'équilibre ;
- notion de puissance ;
- notion de force.

Toutes ces notions aideront l'enseignant en situation à mieux comprendre les phénomènes liés au corps en mouvement dans l'espace. Il aura une meilleure compréhension du mouvement du corps dans l'espace et en fera une très bonne analyse.

Les données scientifiques pourraient avoir pour objectifs :

- une initiation aux méthodes statistiques élémentaires par des notions mathématiques
- une réflexion sur les rôles et les techniques de ces méthodes appliquées aux sciences humaines, aux sciences de l'éducation et aux sciences biologiques
- une acquisition de notions de mécanique appliquée à l'être humain en mouvement.

Nous proposons que cela fasse partir du programmes des études des deux premières années de la formation.

5.3. Les jeux traditionnels dans une perspective d'intégration pédagogique

Cette idée n'est pas nouvelle, mais n'avait jamais débouché sur un travail concret. Personne ne s'était vraiment intéressé à la recherche des jeux traditionnels. Il s'avère nécessaire de faire une étude des différents jeux. Il faut mesurer les difficultés et les progrès enregistrés pour

constater leur classification. Pour ce faire nous proposons la démarche suivante :

- une enquête et un recensement ;
- une étude des jeux recensés ;
- une exploitation.

L'enquête et le recensement devraient comprendre :

- la présentation ;
- le code d'arbitrage ;
- le terrain ;
- le but du jeu ;
- le gain et la durée de la partie ;
- les règles du jeu ;
- les variantes pour une exploitation de ces jeux en vue d'une adaptation plus cohérente.

L'étude s'appuiera sur les vieux, les jeunes, les enseignants et exigera une intégration harmonieuse avec l'environnement culturel. Elle prendra en compte :

- la présentation et la justification du jeu ;
- l'élaboration d'une fiche technique et d'un code approprié en vue de sélection. Le code doit tenir compte des aspects ayant trait aux conditions et modalités du déroulement du jeu ;
- la prise en compte des particularités ethniques liées à ces jeux ;
- l'expérimentation qui permet de mieux actualiser ces jeux ;

- le fait de donner progressivement au jeu sa coloration socio-culturelle.

Ainsi une place importante pourra être accordée à la danse rythmique et aux jeux traditionnels dans la formation initiale des professeurs d'EPS.

Des journées d'études axées sur les jeux traditionnels trouveront leur raison d'être. Mais ce travail ne peut se faire sans moyens, sans sacrifices de la part de tous ceux qui oeuvrent pour la formation des professeurs d'EPS.

En conclusion, il faut présenter un répertoire de tous les jeux. Plus le nombre de jeux traditionnels codifiés sera important plus la sélection sera plus riche.

Un séminaire national sur le sujet avec la participation des spécialistes de l'EPS, pourra nous amener à réfléchir sur certains thèmes qui faciliteront le travail :

- justification de l'introduction d'un jeu traditionnel en activité pédagogique ;
- intérêt des jeux traditionnels par rapport aux APS modernes ;
- valeurs physiques et morales véhiculées par les jeux traditionnels.

D'autres sujets de réflexions pourront sans doute apparaître et chacun pourra y apporter sa contribution.

5.4. La gymnastique féminine et expression corporelle

Elles sont apparues dans la formation ces deux dernières années grâce à la construction du gymnase et l'arrivée d'une spécialiste de gymnastique féminine ou de danse.

Nous espérons que leur enseignement sera régulier et méthodique.

Par ailleurs la danse c'est l'expression corporelle par essence, notamment la danse classique européenne et la danse rythmique traditionnelle. C'est un élément fondamental qu'il faudrait intégrer au programme de formation des jeunes filles. Elle reflète beaucoup la réalité de notre société et joue un très grand rôle dans l'éducation du jeune béninois. Elle permet :

- l'acquisition des éléments essentiels de la motricité ;
- le développement de la sensibilité rythmique et musicale ;
- le développement de l'esprit de créativité ;
- l'acquisition d'une plus grande maîtrise de soi.

Toutefois si le principe est acquis, un programme pourra être élaboré.

5.5. Spécialité : Accord entre INEEPS et fédération

Les élèves-professeurs, après trois années de formation en spécialité, passent les diplômes fédéraux dont les examens sont organisés par l'INEEPS sous la direction de quelques membres des fédérations.

En cas de succès ils ne sont malheureusement pas reconnus comme entraîneurs 2ème degré ou officiels fédéraux. d'Où une certaine frustration.

Après quatre ans de formation et une spécialisation de trois ans les professeurs d'EPS ne peuvent même pas être assimilés à un 2ème degré par la fédération concernée.

Les fédérations doivent se tourner vers l'école de formation d'éducateurs physiques et sportives. Elles doivent avoir une intervention prépondérante pour encourager, les étudiants spécialistes et les soutenir moralement et matériellement.

Ainsi, elles résolvent en partie le problème d'intégration des enseignants d'EPS aux structures fédérales.

L'INEEPS, dans le cadre d'une collaboration étroite avec les différentes fédérations, donne le ton. Il instaure un examen qui doit être entièrement supervisé par elle ce qui leur permettrait d'avoir des gens disponibles.

Les enseignants d'EPS deviendront les collaborateurs des membres des fédérations et contribueront ainsi à l'essor des différentes disciplines.

Cependant la crédibilité des enseignants d'EPS doit être entretenue par le sérieux de leur travail.

D'abord un éducateur, l'enseignant d'EPS est aussi un entraîneur. A chacun de ses deux rôles correspondent des intentions pédagogiques appropriées. En tant qu'éducateur il centre toute activité sur l'épanouissement total de l'enfant et, en tant qu'entraîneur, il a pour objectif la compétition.

Les fédérations peuvent se servir des enseignants d'EPS pour développer la pratique de leur discipline par un nombre élevé de jeunes.

L'INEEPS et les fédérations doivent se mettre d'accord sur les programmes, le contenu de formation des officiels et entraîneurs. Ils peuvent signer des accords contractuels en ce qui concerne la formation des cadres techniques qui, normalement, relève de la compétence des fédérations.

Les élèves-professeurs passeront alors les diplômes fédéraux en même temps que les élèves formés sur le tas par les fédérations.

La solution d'un tel problème résulte d'une collaboration étroite entre les deux institutions. La fédération étant la structure qui permet de passer les diplômes à l'issue des stages et l'INEEPS, celle de la formation des cadres enseignants.

Cela nécessite une certaine harmonisation dans le contenu de formation, qui à l'INEEPS doit englober celle des fédérations.

5.6. Le recrutement

1. Les professeurs

La relève de l'assistance technique s'assure progressivement. La plupart des intervenants à l'institut sont des béninois. Ainsi, au regard du niveau exigé pour l'élève professeur, les formateurs doivent disposer à la fois de l'expérience professionnelle et d'un niveau de connaissance suffisant.

En ce qui concerne les disciplines enseignées par les professeurs vacataires, il faut prévoir la formation à l'étranger des professeurs d'EPS béninois pour dispenser ces cours.

2. Les étudiants

- les femmes

L'importance du rôle de la femme dans le développement du pays n'est plus à négliger. Ainsi nous souhaitons que l'on recrute et forme d'avantage de professeurs d'EPS femmes. Ce n'est que par leur biais que l'on peut faire évoluer et promouvoir les APS en milieu féminin. Pour ce faire il faut sensibiliser les femmes et vulgariser la fonction d'enseignant d'EPS à leur niveau.

- d'une manière générale

Au regard de la population des enseignants d'EPS, il ressort que bon nombre d'entre eux ne sont pas des sportifs. Ils ne sont ni physiquement, ni intellectuellement aguerris. Ils présentent des lacunes dans tous les domaines et sont entrés à l'INEEPS juste pour résoudre le problème d'intégration sociale et s'insérer dans le circuit de production. Une fois sortis, ils ne cherchent plus à se documenter et s'enlisent de plus en plus dans la médiocrité. Leur unique souci est de donner le cours et de retourner chez eux. Ils ne participent plus à aucune autre activité.

La majorité des cadres formés à l'INEEPS ne sont pas au service du développement sportif. En raison de la pénurie des cadres, au lieu d'intégrer des gens incapables, il serait nécessaire de revoir la politique de recrutement des élèves-professeurs. Le recrutement pourrait tenir compte du passé sportif de l'individu. Ceci permet d'avoir des cadres avertis et dévoués pour la cause du développement du sport.

Nous proposons pour le recrutement direct, en plus des épreuves prévues pour le concours que le candidat :

- présente un curriculum vitae détaillé de son vécu sportif
- subisse un entretien sur sa personnalité devant un jury.

5.7. Rendre fonctionnelle la division de la recherche

L'INEEPS étant une entité universitaire, les activités de recherche en vue de l'amélioration de la formation des cadres enseignants et techniques sont primordiales. Tout intervenant de l'enseignement supérieur doit être au moins titulaire du doctorat de 3eme cycle.

Les exigences universitaires d'une part, et la nécessité pour nous d'avoir des cadres de haut niveau d'autre part ont obligé les autorités béninoises et françaises à signer des accords de coopération en vue d'inaugurer une politique de formation des formateurs dans les grandes écoles de sport.

Les cadres qui en seront sortis auront le statut leur permettant d'enseigner à l'INEEPS.

Des quatre divisions que compte l'institut, une seule est opérationnelle. C'est celle de la formation des cadres enseignants d'EPS qui fournit chaque année en moyenne quinze professeurs certifiés d'EPS.

La division de la formation permanente et des stages qui s'occupe de l'enseignement des

spécialités sportives, n'est pas encore prise en compte par les fédérations.

La division de la médecine sportive et celle de la recherche sont restées sans activités depuis leur création faute, peut-être, de cadres adéquats.

L'arrivée des docteur en EPS nous donne un petit espoir. Espérons qu'ils les feront fonctionner. Elle pourra entraîner la mise en fonction de ces deux divisions très importantes, surtout dans le processus de formation continue et du suivi des athlètes.

Dans le cadre des accords universitaires, l'INEEPS par le couvert du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports (MCJS) peut faire appel à des experts, des entraîneurs pour la réalisation de ses projets.

La recherche en APS est indispensable au développement et à la promotion du sport. Ce qui influencera positivement l'enseignement dispensé et par là aussi, la formation des professeurs. Suivant l'évolution des activités et des techniques nous pourrions être amenés à créer une éducation physique pour enfant béninois. Dans ce cas, notre participation sera active à la création des programmes ou inventions. L'essentiel est d'avoir une EP dont les racines seront ancrées dans les activités physiques traditionnelles.

5.8. Eriger l'EPS en discipline universitaire

C'est une nécessité pour le besoin d'harmonisation avec la formation en France. En effet, les étudiants au doctorat en STAPS, perdent une année pour préparer la maîtrise. Il faut alors réaménager les diplômes qui sanctionnent la formation.

Dans cette optique, la formation sera une formation universitaire, et l'institut pourrait délivrer des diplômes universitaires. Notons que le CAPEPS est un diplôme purement pédagogique.

Il nous paraît nécessaire d'ériger l'EPS en discipline universitaire. Ainsi les étudiants pourront passer les examens suivants :

- enfin de 1ere année, le DEU STAPS1
- enfin de 2eme année, le DEU STAPS2
- enfin de 3eme année, la licence en STAPS
- enfin de 4eme année, la maîtrise en STAPS et le CAPEPS.

Le système de contrôle continu sera toutefois maintenu et sera laissé à l'appréciation des intervenants. Toutefois il faudrait réduire le nombre de contrôles.

Les examens comporteraient les épreuves suivantes :

- les épreuves écrites pour l'admissibilité,
- les épreuves orales et les épreuves pratiques pour l'admission.

L'admissibilité prouvera que l'élève-professeur fait preuve de qualité intellectuelle et est doté d'une aptitude à la réflexion.

pendant les deux premières années de la formation, l'accent sera mis sur les épreuves pratiques ; en 3eme année une très grande importance sera accordée aux sciences humaines et biologiques.

Pour le certificat d'Etudes Supérieures de Maîtrise, l'examen comportera une seule épreuve écrite portant sur les problèmes contemporains des APS. Cette épreuve résultera de la capacité du candidat à faire la synthèse des cours acquis après quatre années de formation. D'où la nécessité de conférence, de séminaires qui seront organisés sur des thèmes variés pour aider l'étudiant à mieux s'armer pour passer cette épreuve.

La présentation d'un mémoire en fin de formation qui est un acquis depuis 1985 doit obliger l'élève-professeur à un effort pour démontrer ses possibilités intellectuelles et sa capacité de recherche et de travail. C'est pourquoi il est nécessaire de :

- créer un centre de recherche et de documentation au MCJS ;
- mieux équiper le centre de documentation de l'INEEPS et celui du Comité National Olympique Béninois (CNOB).

L'examen du CAPEPS comportera :

1. comme épreuve d'admissibilité.

- une épreuve écrite de psycho-pédagogie ou de pédagogie de l'EPS ;
- une épreuve écrite de législation ou d'administration ;

2. Comme épreuve d'admission :

- la note de pédagogie pratique du stage ;
- la présentation d'un dossier documentaire qui portera sur les méthodes et les problèmes de l'enseignement de l'EPS ;
- la présentation et la défense d'une fiche de préparation devant un jury.

Nous venons ainsi d'ébaucher quelques axes de réflexions pour une amélioration de la formation de base dispensée à l'INEEPS aux élèves-professeurs. Cependant le travail ne doit pas s'arrêter à ce niveau, car des recyclages sont nécessaires soit pour conserver cette formation initiale, soit pour acquérir de nouveaux enseignements liés à l'évolution de la science et de la technique.

3EME PARTIE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES PROFESSEURS D'EPS

La formation des adultes est une notion qui a vu le jour en France vers la fin du 18e siècle. CONDORCET pose en ces termes : " L'instruction doit être universelle c'est à dire s'étendre à tous les citoyens. Elle doit dans ses divers degrés embrasser le système entier des connaissances humaines et assurer aux hommes dans tous les âges de la vie la faculté de conserver leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles " (1)

Pour Condorcet (2), l'individu doit bénéficier de l'instruction quelque soit son âge.

Ce phénomène a pris une certaine ampleur, a dépassé les frontières françaises et s'est installé en Angleterre où deux grands mouvements sont nés.

1. La visée de l'éducation du peuple qui s'inspirait d'une idéologie socialiste. Elle a engendré le populisme et plus tard les universités populaires qui recevraient des adultes sans aucun niveau.
2. Le second courant se centre sur la formation des adultes et la promotion de la formation professionnelle, tendance qui s'est déve-

(1) Cours de science de l'éducation de 2eme année de formation d'inspecteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports à l'INEEPS de Dakar.

(2) Condorcet : Il a été à l'origine de la première réforme de la formation permanente.

loppée jusqu'en 1936 surtout en Angleterre. Il se propage aux Etats-Unis d'Amérique en 1949 avec le programme de perfectionnement des cadres.

En 1979, l'UNESCO a ouvert une session sur l'éducation des adultes dans le tiers-monde. Beaucoup d'expressions sont employées pour désigner le phénomène : promotion sociale, éducation des adultes, éducation permanente.

Pour BILIERE(1), cette formation doit avoir quatre caractéristiques qui sont :

- " prolongement naturel de l'enseignement ;
- perfectionnement professionnel et technique à tous les niveaux ;
- moyen de protection de l'homme contre les effets destrumanisants de la technique et des propagandes ;
- promotion du travail et reclassement de certains adultes "(2).

" La notion de formation continue apparût avec la charte de la promotion sociale en 1958. Ce n'est qu'en 1961 que la notion de formation permanente apparût et se définit comme moyen pour apprendre à apprendre. L'adulte est impliqué dans sa formation "(2).

Avec les progrès techniques, scientifiques et technologiques, l'idée de se former au risque de sombrer permet d'être en accord avec le rythme de la vie.

Le recyclage et la formation continue sont, de nos

1. un autre promoteur de la formation permanente
 2. Confère cours science de l'éducation de 2ème année de formation d'inspecteur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports à l'INSEPS de Dakar-
 conf. 1987-1988

jours, très nécessaires. Dans le cadre spécifique de l'enseignement de l'EPS nous parlerons de formation professionnelle continue (FPC). Dans la suite de notre étude nous parlerons de sa pratique et des moyens mis en oeuvre pour l'assurer.

Après quelques observations sur l'existant dans ce domaine suivront, nos propositions d'amélioration.

I. LES MOYENS

Du point de vue des moyens et de l'organisation, la FPC des professeurs d'EPS souffre de quelques insuffisances.

1. Les moyens juridiques

Deux textes officiels posent le problème de la formation continue. Il s'agit :

- du décret 79-138 du 11 juin 1979 portant création de l'INEEPS. Il précise à son article II que " la division de la formation permanente et des stages s'occupe de l'enseignement des spécialités, du recyclage de tous ceux qui sont engagés dans les activités sportives ".

Le texte ne nous semble pas poser en termes clairs, le problème de la formation professionnelle continue des professeurs d'EPS. Présentement l'INEEPS s'occupe régulièrement de l'enseignement des spécialités, de la formation continue des maîtres et profes-

seurs adjoints d'EPS et rarement du recyclage et du perfectionnement ;

- de l'arrêté portant création d'un service de l'Inspection et de la Méthodologie ;
Année 1986 n° 156/MCJS/DGM/DEPS/SA, service qui est rattaché à la DEPS (1). L'arrêté précise dans son article II " Le service de l'Inspection et de la Méthodologie est chargé de coordonner l'action du personnel du corps de contrôle et d'organiser la formation permanente des enseignants d'EPS (stages, séminaires, colloques etc...) pour un meilleur rayonnement dans leur milieu ".

L'article V du texte charge la division de la méthodologie et des documents pédagogiques " de l'analyse des rapports d'inspection et l'élaboration des contenus des programmes de formation continue des enseignants et de formation initiale ".

Mais nulle part, les textes ne précisent ou ne définissent l'objectif de cette formation.

2. Les infrastructures et les moyens humains matériels, financiers

Ils sont très insuffisants. Ils font même lamentablement défaut parfois. Les problèmes, pour

(1) DEPS : Direction de l'Education physique et des sports.

cruciaux qu'ils soient, sont bien souvent mal posés.

En ce qui concerne la FPC à l'extérieur des bourses de stage de courte durée sont attribuées aux enseignants d'EPS.

3. Les moyens pédagogiques

La mise en oeuvre d'une formation permet l'établissement d'un véritable programme.

II. ANALYSE CRITIQUE

La FPC doit en principe être organisée par le MCJS par l'intermédiaire du Service de l'Inspection et de la méthodologie de commun accord avec la division de la formation permanente de l'INEEPS. Elle, n'a à notre connaissance, pas fait l'objet d'une programmation et d'une organisation à l'intérieur du pays.

La formation initiale n'est pas tout à fait adaptée à la réalité des tâches professionnelles exercées par le professeur d'EPS dès sa sortie. Le décalage entre la théorie et la pratique est énorme. Par exemple sur le plan pédagogique l'élève-professeur travaillent dans des conditions meilleures à celles qu'ils rencontrent une fois affecté dans des établissements scolaires. Une amélioration de ces conditions faciliterait une meilleure adaptation.

La formation initiale amène le professeur en formation à un certain niveau d'enseignement de l'EPS, sans se soucier de l'évolution possible de cette discipline due aux découvertes scientifiques et techniques.

Ceci pose les besoins en formation pour maintenir l'EPS dans l'évolution du mouvement pédagogique.

III. PROPOSITIONS

Depuis plusieurs années l'institut assure régulièrement la FPC des maîtres et professeurs adjoints d'EPS, suivant des modalités bien définies. Il n'en est pas de même pour les professeurs. Pourtant la FPC joue un rôle considérable dans l'évolution d'une pratique professionnelle comme la nôtre, où il faut remodeler indéfiniment, créer de nouvelles perceptions, de nouvelles attentes, de nouveaux besoins, de nouvelles demandes.

La vie professionnelle de l'enseignant d'EPS n'est pas toujours vécue comme une suite de succès. Elle est aussi marquée par le doute, les craintes, les conflits. Il est l'enseignant le plus questionné sur sa pratique. Il s'interroge sans cesse se propose des armes et un nouveau langage.

Dans le même temps apparaissent de nouvelles pratiques incluses dans sa pratique sociale.

Pendant la formation initiale, l'élève-professeur ne peut encore pas faire d'innovations et des recherches spécifiques, mais il est plutôt réceptif et prend certaines habitudes. La formation de base sert plutôt à préparer et obtenir le diplôme. Les professeurs d'EPS ayant quelques années de pratique ressentent le besoin de formation mûrie par leur savoir faire et aussi par leur échec. D'où la nécessité de mettre en place une structure fonctionnelle de FPC tant du point de vue de la pratique quotidienne que des découvertes scientifiques et techniques appliquées à l'enseignement de l'EPS et au sport.

3.1. L'information

Elle se fera tant en aval qu'en amont. En effet toutes les parties prenantes de la formation des professeurs d'EPS sont concernées à plus d'un titre par une formation initiale et une FPC riche et adaptée.

La dernière permettra aux éducateurs, d'intervenir efficacement dans le cadre scolaire puisque comportant un programme relatif à l'acquisition de connaissances et de pédagogie propre à l'enseignement de l'EPS.

Un accent particulier sera mis dans ce domaine et à tous les niveaux afin que cette formation tant négligée soit effective, attrayante



et valable. Elle s'accompagnera d'actions de recherches et d'expériences pédagogiques tant sur le plan du contenu que sur celui du matériel et de l'aménagement de l'espace de travail.

Elle aura pour support, une documentation féconde et appropriée dont la production sera suscitée, encouragée et promue par le MCJS (DEPS-Service de l'Inspection et de la méthodologie) cellule chargée de la formation continue, l'école de formation et la participation de bonnes volontés averties des problèmes de l'enseignement de l'EPS.

3.2. Evaluation des besoins et définition de l'objectif

Cela nécessite d'abord une détermination et une prise en compte des besoins exprimés par les professeurs d'EPS. Le moyen d'y parvenir serait soit une enquête, soit des questionnaires préparés à l'intention de tous les professeurs afin qu'ils exposent leurs difficultés, leurs insuffisances et leurs besoins en formation. Dans l'acte de formation il s'agit d'amener consciemment une population donnée à une situation finale qu'il faut définir. Ce qui suppose une connaissance des besoins en formation qu'il faut spécifier, clarifier et expliciter.

Il faut ensuite définir l'objectif de formation. Cet objectif découlera de la situation

professionnelle et de la situation que devra maîtriser le stagiaire. La formation sera ouverte et le professeur préparé à cela. D'où la justification de l'enquête pour mieux comprendre le sens de la demande de formation.

3.3. Les méthodes

Cette formation se fera suivant les principes de la pédagogie des adultes :

- une implication personnelle et une participation active du professeur d'EPS à sa formation. Il lui faut alors :
 - . redéfinir les objectifs,
 - . faire partie prenante de sa formation,
 - . faire une auto-évaluation des résultats acquis ;
- une autre conception des rapports maître-élève doit être faite. " Le pédagogue d'adulte à l'autorité fonctionnelle d'un conseiller technique et non pas d'un pouvoir autoritaire "Muc-cheli (1). Ses suggestions n'ont pas force de loi. Le stagiaire identifie le savoir du pouvoir. Le pédagogue ne serait qu'un outil technique

(1) Extrait du cours de science de l'éducation de 2eme Année de formation des inspecteurs de l'éducation populaire de la jeunesse et des sports.

mis à la disposition du formé.

- Une utilisation rationnelle des énergies du groupe dans un fonctionnement de type dissociatif ou coopératif c'est à dire que le formateur est plutôt animateur.
- Une prise en compte de tous les problèmes liés au contexte socio-professionnel.

Quels seront alors les moyens pour assurer cette formation au niveau national ?

3.4. Les moyens

1. Les moyens juridiques

Les textes doivent mettre un accent sur le caractère obligatoire de la FPC.

2. Les moyens pédagogiques

Pour la FPC au niveau national, " nous pensons qu'une réflexion, un échange d'idée, une critique peuvent contribuer à l'élaboration d'un langage cohérent nécessaire à l'évolution de la pédagogie " (1)

(1) Revue EPS- n°189 - Septembre-Octobre 1983

Pour ce faire nous proposons qu'il faut :

- 1/ Assurer le suivi des professeurs d'EPS comme pour les autres disciplines. Un découpage par groupe pourrait être fait. Ce qui décentralise la formation.
- 2/ Prévoir des stages de formateurs au niveau national. Le personnel de l'inspection et celui de l'INEEPS sont impliqués. Des questions situées à la charnière de la recherche pédagogique et de la formation continue pourront être débattues. Par exemple les problèmes de l'évaluation.
- 3/ Prévoir des stages de courte durée à tous les niveaux (provincial, national), qui doivent concourir au renouvellement et à l'approfondissement de la discipline, à la rénovation de l'enseignement de l'EPS suivant son évolution et à la lutte pour la réussite scolaire.
- 4/ Assurer la mise en fonction de la division de recherche du MCJS et de l'INEEPS. Cela permettrait de " promouvoir la recherche en EPS aussi bien dans le secteur moderne que sur le plan traditionnel " (1).

(1) Arrêté 1986 n°156/MCJS/DGM/DEPS/SA portant création d'un service de l'inspection et de la méthodologie.

Ce secteur est d'une grande importance. Il permettra alors au professeur d'EPS de poursuivre son travail au-delà du professorat.

5/ Attribuer une semaine de FPC par an en prenant en compte les besoins en formation exprimés par les professeurs d'EPS. Ceci contribuera peut-être au maintien de l'EPS dans le mouvement pédagogique et institutionnel.

6/ Attribuer deux ou trois journées pédagogiques au plan national qui regrouperont les professeurs d'EPS pour réfléchir sur les problèmes que pose la pédagogie de l'EPS et trouver des approches de solution.

7/ Créer des cellules pédagogiques qui s'intéresseront aux méthodes d'enseignement de l'EPS.

8/ Prévoir des séminaires, des conférences, des colloques sur des thèmes variés et riches qui traitent de certains points de l'EPS ou du sport tels que :

- Pédagogie de l'EPS au primaire ;
- Pédagogie d'un sport précis à un niveau ; précis de l'enseignement. Par exemple : pédagogie de la gymnastique au 1er cycle du secondaire.
- EPS et handicapés ;
- Sport et ramadan ;
- Sport et droit ;
- Influence des activités physiques sur le développement psycho-moteur des jeunes aveugles ;

- le sponsoring ;
- le sport d'entreprise.

9/ Créer des groupes de " recherche-action " que René Barbier (1) définit : " Dans mon esprit, la recherche-action est une activité de compréhension et d'explication de la praxis de groupes sociaux eux-mêmes, avec ou sans spécialités des sciences humaines et sociales, pratiquée dans le but d'améliorer cette praxis " (1)

Les professeurs d'EPS peuvent, dans le cadre de la FPC, entamer une " recherche-action " qui les aide à se situer socialement, professionnellement et personnellement à partir de leur vécu.

En, FPC des professeurs d'EPS, il faut s'attaquer à la problématique de l'enseignement non seulement du point de vue fonctionnelle mais aussi de son évolution possible. Mais il faut penser à " engager notamment par le moyen de la FPC, une réflexion à grande échelle sur la pédagogie par objectif " (2)

Il n'est pas possible de concerver une évolution du système éducatif sans envisager de profonds changements des pratiques enseignantes.

Le professeur d'EPS peut, individuellement ou avec ses collègues, analyser ses difficultés et son évolution.

(1) Barbier (René) La recherche-action dans l'institution éducative- Gauthiers-villars, 1977

(2) Arnaud (Pierre) et Broyer (Gérard) La psycho-pédagogie des activités physiques et sportives p.209

Cette analyse devrait déboucher sur des actions de FPC centrées sur l'innovation pédagogique.

La FPC pourrait aussi se faire en dehors des frontières de la RPB.

La coopération entre la RPB et des pays amis, des organisations internationales permet d'accorder aux professeurs des bourses d'études, de stage de courte durée. Ils peuvent aussi participer à des séminaires, des colloques, des conférences concernant l'évolution des méthodes d'enseignement de leur discipline.

C O N C L U S I O N

La formation des professeurs d'EPS à un niveau universitaire dans un pays sous-développé comme le RPB n'est pas un luxe, mais une nécessité.

C'est un choix politique fait, quatorze ans après les indépendances, par les pouvoirs publics. Ce choix est liée à l'histoire en général, à celle de l'EPS et de la RPB en particulier.

La valeur sociale du professeur d'EPS est liée à plusieurs paramètres tels que sa sphère d'intervention.

L'évolution actuelle de l'EPS repose sur la pratique sportive moderne. Les jeux traditionnels sont archaïques et relégués au dernier rang.

L'EPS actuelle en RPB se trouve au carrefour de deux civilisations : la traditionnelle et la moderne. Elle doit chercher une voie originale qui prenne en compte le passé, le présent et l'avenir.

La formation initiale des professeurs d'EPS à l'INEEPS à un contenu essentiellement axé sur les sciences humaines et biologiques, les aspects pratiques, théoriques et pédagogiques des APS. Cependant des insuffisances ont été relevées à certains niveaux et ont fait l'objet de notre étude. Nous avons essayé d'y apporter une contribution très modeste à l'heure où s'amorce un tournant décisif, dans cette formation, au moment où il est question de recentrage, de redéfinition des objectifs et des moyens pour envisager un nouvel essai de la formation des professeurs d'EPS .

Dès lors, un changement en profondeur dans l'expérience objective de l'INEEPS s'impose ainsi que la nécessité d'une évaluation approfondie de la politique de formation pour l'appréhender dans sa juste dimension.

En perspective, cette dernière s'inspirera d'une synthèse cohérente et riche de la société traditionnelle et moderne, de plusieurs écoles de formation d'Afrique et d'ailleurs, ainsi que de l'enrichissement des contenus de programme. Cependant l'élève professeur une fois sorti ne pourrait s'en tenir à ce niveau.

La formation continue est très nécessaire, voire très importante pour l'avenir de l'EPS. De plus les constructions, les conceptions anciennes de l'EPS contrastent avec d'autres plus récentes. Ce qui nécessite un perfectionnement soit par des stages, des séminaires des conférences des journées pédagogiques.

Par ailleurs, l'institut doit promouvoir le développement de l'important secteur consacré à la recherche pour offrir au professeur d'EPS, la possibilité de poursuivre ses travaux de recherche au-delà du professorat. Il doit aussi entretenir des relations avec beaucoup de pays amis.

Nous ne prétendons nullement avoir fait dans ces quelques pages le tour de la question. Notre étude s'est voulue tout simplement être une tentative ou mieux une sorte de contribution à la formation des cadres d'EPS en général et à celle des professeurs en particulier. Nous ne prétendons pas avoir apporté les solutions les meilleures,

solutions qui a notre avis ne peuvent en aucun cas, être l'oeuvre d'un individu isolé. Le travail, pour une éventuelle réforme de la formation des professeurs d'EPS, doit être l'affaire de tous les citoyens responsables en la matière et doit se faire par le biais d'une étude et d'un dialogue constant entre partenaires sociaux.

Nous ne nous sommes pas hasardée à proposer des solutions qui auraient du mal à se réaliser mais il faut l'appui et la participation consciente et délibérée de tous les cadres d'EPS.

Par ailleurs, la population de la RPB est jeune. Les moins de vingt-ans sont très nombreux. L'INEEPS est à présent l'unique établissement de formation de cadres d'EPS.

Ne pourrait-il pas envisager la formation de cadres d'éducation populaire. Ces cadres pourront être mis à la disposition de la DJASE(1) en ce qui concerne les activités socio-éducatives, les mouvements de jeunesse et aussi pourront aider les inspecteurs de l'éducation populaire de la jeunesse et des sports dans leur tâche.

1. Direction de la Jeunesse et des Activités Sociaux-Educatives.

A N N E X E S



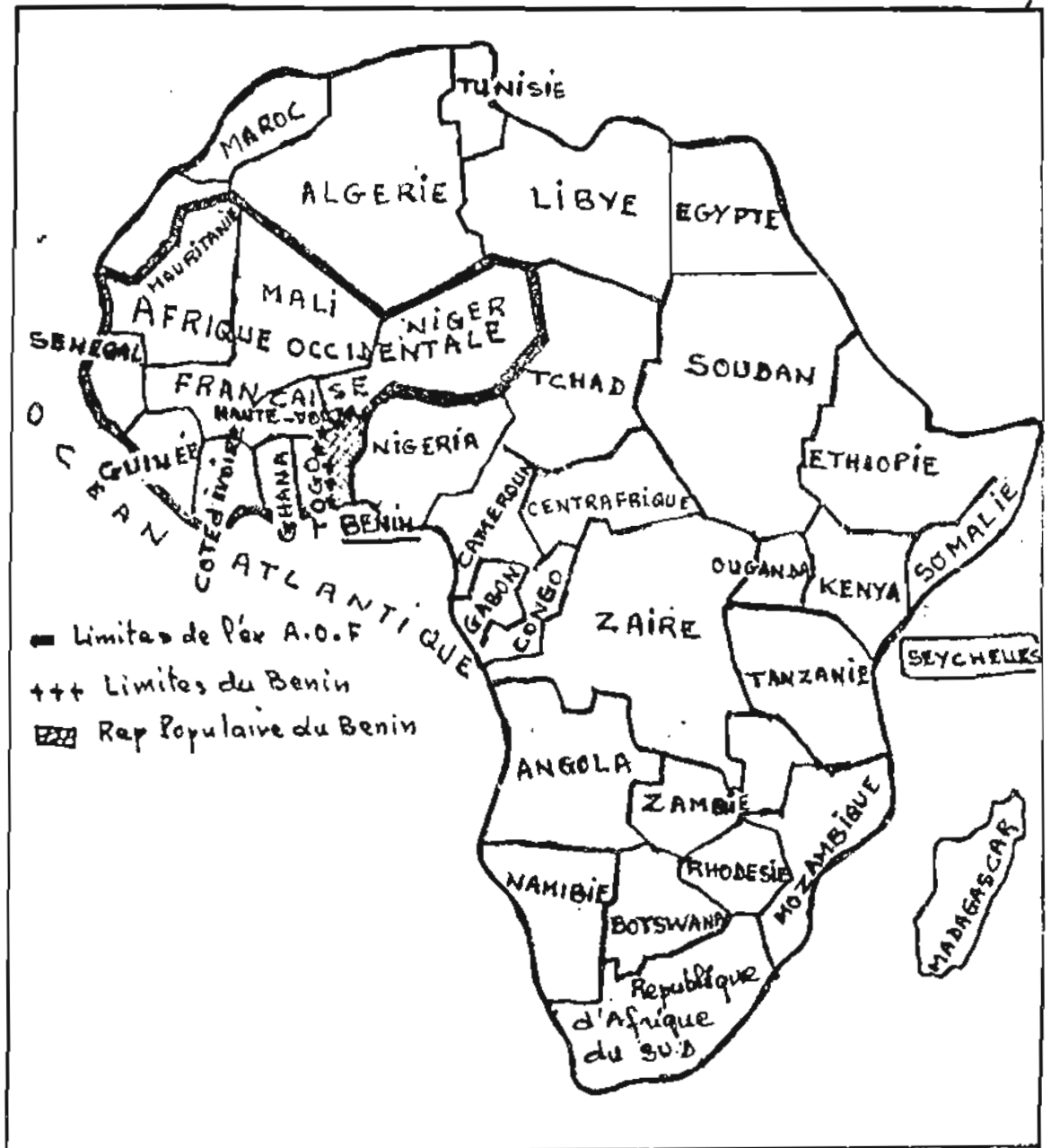
A N N E X E I

LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

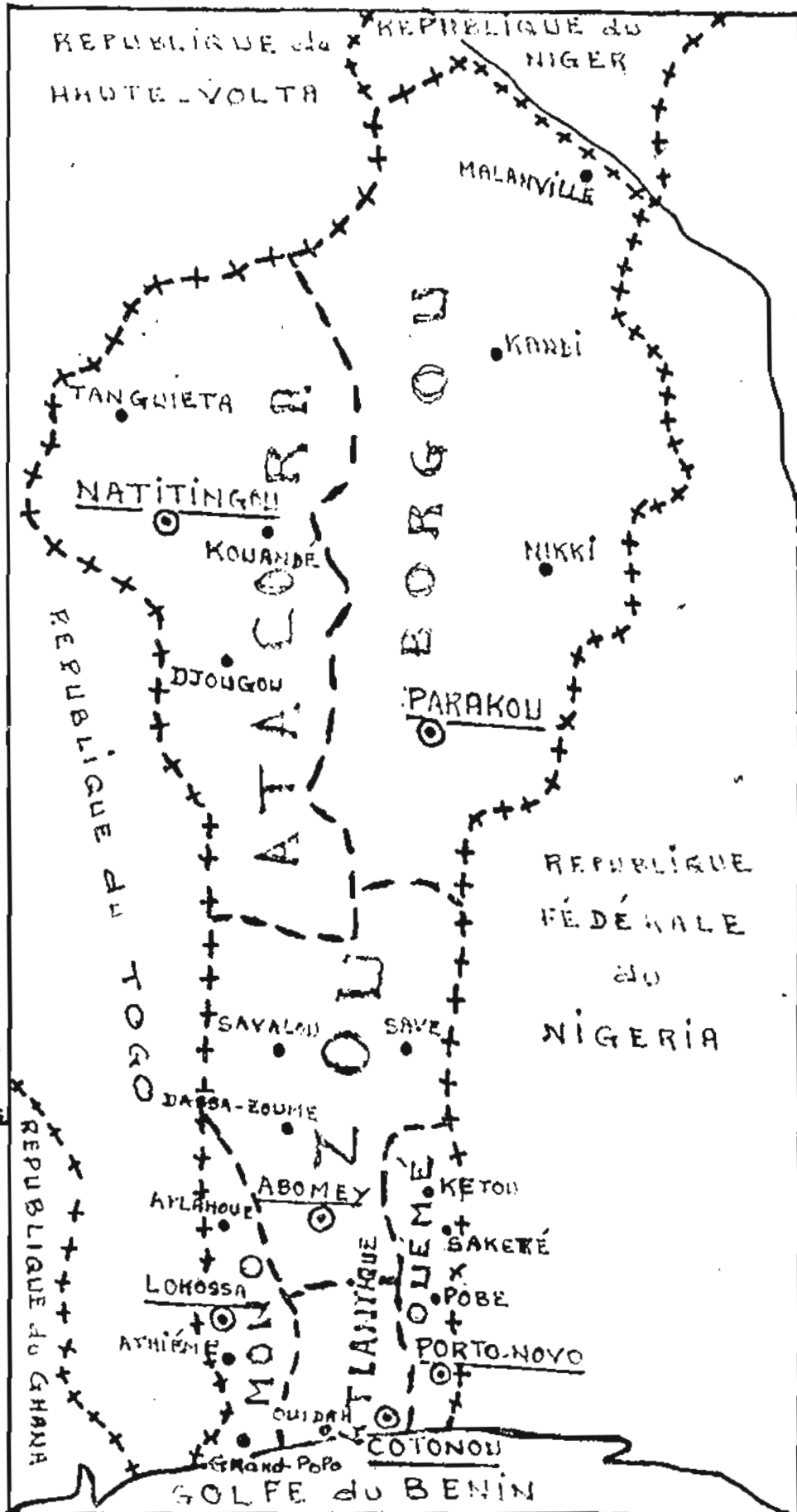
(RPB) (1)

-
1. SOURCE : L'ANNÉE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE AFRICAINE -
ÉDITION 1987 - SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉDITION -
PAGES : 15 - 16 - 77 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22.

L'AFRIQUE et la situation géographique de la République Populaire du BENIN



DECOUPAGE TERRITORIAL



LEGENDES

- ++ Limites du Benin
- - - Limites des Provinces
- ⊙ chef-lieu de Province
- Villes importantes

La République du Dahomey, qui prend la dénomination de la RPB depuis le 30 Novembre 1975, est demeurée sous protectorat français de 1896 à 1960, année de son indépendance. De 1960 à 1972, le pays, jadis appelé quartier latin de l'Afrique a connu une très grande instabilité politique qui a freiné son développement social, culturel et économique.

La prise du pouvoir par les militaires le 26 Octobre 1972 a mis un terme aux menées des différents régimes qui se sont succédés de 1960 à 1972. L'actuel gouvernement a fait de la RPB un pays progressiste avec un parti marxiste unique.

Organisation politico-administrative.

Le territoire est divisé en 6 régions appelées provinces ayant chacune à sa tête 1 préfet.

- Province de l'Ouème, Chef lieu Porto-Novo (1).
- la province de l'Atlantique chef lieu Cotonou
- la province du Mono, Chef-lieu Lokossa
- la province du Zou, chef-lieu Abomey
- la province du Borgou, chef-lieu Parakou
- la province de l'Atacara, Chef-lieu Natitingou.

1. Capitale de la RPB.

L'enseignement est obligatoire pour tout le monde sans distinction de sexe, de race et de religions. Le taux de scolarité atteint en 1987 est de 37 % contre 24 % en 1965 pour l'ensemble du pays.

L'enseignement est sous la tutelle de 3 ministères :

- Le Ministère des Enseignements maternel et de Base (MEMB) regroupant l'enseignement maternel (pré-scolaire) et de base (élémentaire).
- Le Ministère des Enseignements Moyen et Supérieur (MEMS) regroupant :
 - . L'Université Nationale du Bénin (UNB),
 - . Les Ecoles et Instituts spécialisés de formation de cadres dont l'INEEPS,
 - . L'enseignement moyen (secondaire).
- Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS).

1. GEOGRAPHIE ET CLIMAT

D'une superficie de 112.672 km², le Bénin est limité au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigéria, au Nord par le Burkina-Faso et le Niger.

1. Relief

On distingue quatre régions naturelles :

- la région côtière basse, sablonneuse, large de 2 à 5 km, entourée de lagunes et couverte de

- cocoteraies ;
- la région de terre de barre, constituée par un plateau d'argile ferrugineuse ;
- la région du Moyen-Bénin, entre les plateaux de Savalou et de Savè, jusqu'au massif de l'Atakora (500 à 800 m d'altitude) ;
- le Nord du pays, zone de savane arbustive très giboyeuse.

2. Hydrographie

Le réseau hydrographique est très développé mais irrégulier selon les saisons. Trois fleuves principaux traversent le pays :

- l'Ouème : 450 km dont 200 navigables ;
- le Mono : 350 km dont 100 navigables ;
- le Mekrou : 250 km.

3. Climat

Deux zones climatiques :

- Au Nord, une saison sèche de Décembre à Mai et une saison des pluies de Juin à Novembre. Température variable selon des saisons : 8° à 42°. Nuits froides. Précipitations : 400 à 800 mm. Meilleure saison pour le tourisme : Décembre à Avril.

- Au Sud, deux saisons sèches : 15 Novembre au 1er Avril et 15 Juillet au 15 Septembre et deux saisons des pluies : 1er Avril au 15 Juillet et 15 Septembre au 1er Novembre. Température entre 20° et 34°. Précipitations 700 mm. Meilleure saison pour le tourisme : janvier à Avril et Août.

II. POPULATION ET DEMOGRAPHIE

On estime la population du Bénin à 4 millions d'habitants soit une densité de 32 habitants au kilomètre carré. Le taux de croissance annuelle ressortait à 2,8 % au cours de la dernière décennie : 1973-1982.

En 1982, le taux de la population urbaine par rapport à l'ensemble de la population était de 26 %.

Les groupes ethniques sont : - les fons établis dans le Sud, ils s'occupent de l'agriculture ; les baribas et les Mahis dans le Nord. On rencontre dans tout le pays des Peuls pasteurs et des marchands Haoussas.

Les principales villes sont :

- Cotonou : capitale économique avec 400.000 habitants ;
- Porto-Novo : la capitale politique avec 160.000 habitants ;

- Ouidah avec 30.000 habitants ;
- Parakou avec 30.000 habitants ;
- Djougou avec 15.000 habitants.

III. LES PRODUCTIONS

L'économie béninoise dépend très largement de l'agriculture qui emploie 70 % de la population et représente le tiers du produit national brut et plus de la moitié des recettes d'exportation.

Toutefois, l'extension d'un régime d'exploitation collective des terres depuis le milieu des années 70, l'insuffisance des prix payés aux producteurs et l'inefficacité des organismes gouvernementaux de commercialisation ont freiné le développement des cultures d'exportation.

L'agriculture a contribué pour 32,75 % au produit national brut béninois en 1984. Les superficies cultivées totalisent 33.000 km², soit 29 % du territoire national.

1. Les productions rurales

Les cultures vivrières

Les principales cultures vivrières sont le manioc, l'igname et le maïs. Elles se sont fortement développées ces dernières années au détriment

des cultures d'exportation.

L'évolution récente des productions vivrières apparaît comme suit :

(1000 T)	1985/86	1984/85	1983/84
Maïs	450	374	282
Manioc	794	685	580
Mil et sorgho	100	93	63
Niébé	34	41	26
Riz paddy	10	8	5

Les cultures d'exportation

Le maintien des cultures d'exportation pourvoyeuses de devises, est vital pour l'économie du Bénin. Dans bien des cas, la production a fortement diminué durant la dernière décennie.

Les principales cultures sont : le palmier à huile, le coton, les arachides, le cacao, le café, le cocotier, le karité, le tabac, le bois.

Notons que l'élevage et la pêche sont très peu développés.

2. Productions minières

Le pétrole de Sèmè et le calcaire d'Ongbolo constituent les deux principales ressources minières du Bénin. Des campagnes de prospection et de recherche sont en cours pour identifier les gisements de marbre d'Idadjo, de Kaolin de Kétou, de phosphate dans le parc du W, de minerai de fer Loumbou-Loumbou et d'or à Perma.

L'utilisation des dépôts de sable de verrerie du Mono et de l'Ouémé est également envisagée.

Des traces de gypse, lignite et uranium ont été décelées et font l'objet d'études.

Les sources d'eau minérale de Possotomé donnent lieu à une exploitation importante.

3. Productions industrielles

Le secteur industriel est encore peu développé au Bénin. Il concerne principalement l'industrie des corps gras et le textile.

La part de l'industrie dans le produit intérieur brut reste très limitée : 5 à 6 %. Elle n'occupe que 8 % de la population active.

Une large nationalisation du secteur industriel a entravé l'essor escompté, en dépit d'effort récent, pour redresser la direction des entreprises, encourager l'in-

vestissement privé et témoigner une attitude plus libérale à l'égard des capitaux étrangers.

Le secteur industriel béninois se compose principalement de petites unités de transformation de produits primaires (huile, corps gras, sucre, boissons, coton) de quelques usines de biens de consommation et de matériaux de construction.

IV LE COMMERCE EXTERIEUR

Le commerce qui représente 20 % du produit intérieur brut et occupe 21 % de la population active, est une activité spontanée, très largement développée au Bénin, dont la balance du commerce extérieur apparaît constamment déficitaire.

Le cacao, les produits du palmier à huile, le coton et le ciment sont les principaux produits d'exportation. Les principaux pays clients du Bénin sont : les Pays-Bas, la France, le Japon, la Côte d'Ivoire, le Niger, l'Allemagne Fédérale et le royaume-Uni de Grande Bretagne.

Le Bénin dont l'industrie n'est qu'embryonnaire, importe une très large gamme de produits industriels. Les produits alimentaires, énergétiques, les boissons et les tabacs constituent l'important de ses exportations.

V. LES SERVICES

Le secteur des services, revêt une importance considérable au Bénin, en raison du transit assuré par le port de Cotonou. On estime qu'il contribue à la moitié environ du produit national brut du pays.

1. Les banques

Entièrement nationalisé, le réseau bancaire béninois ne comporte que quatre établissements :

- Une banque de développement, la Banque Béninoise de développement (BBD), dont le capital est de 1,5 milliard F CFA.
- Une banque commerciale : la Banque Commerciale du Bénin (BCB), dont le capital s'élève également à 1,5 milliard F CFA.
- Deux banques publiques à statut spécial : la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) en cours de liquidation et la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin, qui est actuellement en veilleuse.

La Caisse Nationale d'Epargne (CNE) du Bénin est un établissement financier public à statut spécial.

2. Transports

- Transports routiers

La situation géographique du Bénin en fait une plaque tournante obligée pour un certain nombre de pays voisin : Niger, Nigéria, Burkina Faso et Togo pour lesquels le port de Cotonou exerce une activité de transit importante.

Le réseau routier totalise 4700 km de routes, non compris les pistes, dont 2.200 km de route inter-Etats.

- Transports fluviaux et maritimes

L'activité d'entrepôt revêt une importance considérable au Bénin, à la fois en termes d'emploi et de recettes du commerce extérieur. Sa position géographique a en effet encouragé le développement d'une base commerciale maritime, relié par le rail et la route au Niger et au Nigéria. Près d'un tiers du tonnage traité dans le port de Cotonou, est en fait destiné à ces deux pays.

- Transports ferroviaires

L'Organisation Commune Bénin-Niger (OCBN) exploite l'axe sud-nord Cotonou-Niger, composé de la voie ferrée Cotonou-Parakou (438 km) et de la route Parakou-Malanville-Niger.

- Transports aériens

Il existe au Bénin un aéroport international à Cotonou et des aéroports secondaires à Natitingou, Kandi, Parakou. Le trafic aérien enregistré au Bénin non compris le transit, a récemment évolué.

3. Tourisme et Hotellerie

Le potentiel touristique du Bénin est important en raison de la grande variété des sites et paysages. Il possède également de grands parcs nationaux (Porga, Batia) et des réserves cynergétiques importantes (Pendjari). Mais, la difficulté des communications (zone du "W"), l'insuffisance et la mauvaise gestion des infrastructures hôtelières freinent la venue des visiteurs étrangers.

A N N E X E II



Q U E S T I O N N A I R E S

1. Rôle du professeur d'EPS dans la société ?
2. Niveau d'étude du professeur d'EPS ?
3. Traitement mensuel du professeur d'EPS ?

A N N E X E III

PROGRAMME DES SCIENCES HUMAINES PROPOSE

1. Sociologie

- La société ;
- la recherche sociologique ;
- la conception et la réalisation des enquêtes ;
- les groupes ;
- les institutions ;
- les médias et la jeunesse ;
- les techniques d'enquêtes - analyse de contenu ;
- l'école et la société ;
- la notion de sociologie et l'éducation.

2. La psycho-Pédagogie

- l'histoire et l'évolution des différents courants et méthodes pédagogiques ;
- les institutions pédagogiques en RPB ;
- le rôle de l'éducateur dans l'évolution de la psychologie de l'enfant ;
- la relation pédagogique ;
- l'école traditionnelle et l'école nouvelle.

3. Science de l'éducation

- L'éducation familiale ;
- la sociologie de l'éducation ;
- l'éducation des adultes : la formation permanente.

A N N E X E IV

PROGRAMME DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES PROPOSE (1)1. Mathématiques

- Fonctions réelles d'une variable réelle :
 - . continuité,
 - . limites,
 - . croissances,
 - . dérivées,
 - . intégrales,
 - . fonctions logarithmique et exponentielle.
- Algèbre linéaire :
 - . espaces vectoriels,
 - . matrices et déterminants,
 - . systèmes de deux équations à deux inconnus,
 - à coefficient constant ;
 - à coefficient paramétrique.

2. Statistique

- la méthode statistique et ses généralités ;
- distributions statistiques à un caractère :
 - . caractères quantitatifs avec l'étude de variables,
 - . statistiques discrètes et continues,
 - . caractère qualitatifs ;
- description numérique d'une variable statistique :

(1) Programme de formation des professeurs à INSEPS de Dakar.

- . la médiane,
- . la moyenne arithmétique,
- . l'écart type et la variance,
- introduction ou calcul de probabilités ;
- la notion d'échantillon aléatoire ;
- caractéristiques d'une population :
 - . espérance mathématique,
 - . variance et écart type,
 - . pourcentage,
 - . médiane,
- cas de la loi de distribution statistique :
 - . loi binomiale,
 - . loi normale,
 - . loi de X^2 ,
- principe du test
- comparaison d'une moyenne observée à une valeur théorique ;
- comparaison de deux moyennes observées ;
- comparaison de deux pourcentages ;
- comparaison de deux variantes.

3. Mécanique :

- Notion de statique :
 - . notion de force-composition ou des forces
 - composition des forces parallèles,
 - . Equilibre d'un corps solide- moment
 - d'une force par rapport à son axe-équilibre
 - d'un solide autour d'un axe,

- . couples ,
- . travail et puissance ,
- . machines simples ;
- Notions de cinématique :
 - . trajectoire-loi du mouvement-vitesse accélération ,
 - . étude de quelques mouvements simples
 - mouvement rectiligne uniforme ,
 - mouvement rectiligne uniformément varié ,
 - mouvement circulaire uniforme ,
 - mouvement rectiligne sinusoïdal ,
 - . translation - rotation ;
- Dynamique :
 - . chute des corps dans le vide ,
 - . proportionnalité des forces aux accélérations ,
 - . principe d'inertie ,
 - . énergie potentielle- énergie cinétique ,
énergie mécanique .

A N N E X E V

- TEXTES OFFICIELS
- THÈSE ET MÉMOIRE
- RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE.

TEXTES OFFICIELS DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

- Annexe programmes des enseignements à l'INSEPS de Dakar

- Projet de decret n° 81-639 instituant un certificat d'aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) et fixant le programme et les modalités d'obtention dudit Certificat.

- Decret N°82-24 fixant les programmes, horaires des enseignements et les modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances dans les premier et deuxième cycles du département d'Education physique et de Sport de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et des Sports (INSEPS).

TEXTES OFFICIELS DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

- Decret n°79-138 du 11 Juin 1979 portant création de l'Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive (INEEPS)

- Arrêté rectoral n°0035-86/UNB/SR/DAA portant règlement pédagogique de l'Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive

- Arrêté 1986 n°156/MCJS/DGM/DEPS/SA portant création d'un service de l'Inspection et de la Méthodologie.

- Programme de formation et Masses horaires

- Circulaire N°010/MCJS/MEMB/MEMS/DCM/DENEPS/FSSUB concernant la relance de l'enseignement de l'EP et de l'organisation des activités sportives dans les établissements scolaires et universitaires.

- Contribution de la RPB à l'élaboration du contenu d'un programme type en milieu primaire.

- Contribution de la RPB sur le thème : " Problématique de l'encadrement des APS féminins ".

T H E S E E T M E M O I R E S

MONSELLIER (ALAIN)

"LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EPS AU SENEGAL".

